



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

—

JEUDI 24 MARS 2022

DON EN FAVEUR DE L'ACTION HUMANITAIRE EN UKRAINE	7
PROTECTION FONCTIONNELLE ACCORDEE A MONSIEUR LE MAIRE, VICTIME DE MENACES DE MORT ET DE VIOLENCES AGGRAVEES	8
BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES AU TITRE DE L'ANNEE 2021Point 3.	10
CREANCES ETEINTES 2021	10
ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRICOUVRABLES	11
COMPTE DE GESTION 2021	12
COMPTE ADMINISTRATIF 2021	12
AFFECTATION DES RESULTATS 2021 SUR L'EXERCICE 2022	14
ETAT ANNUEL DES INDEMNITES PERÇUES PAR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX AU TITRE DE L'ANNEE 2021	15
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2022	15
BUDGET PRIMITIF 2022	18
SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA MIFIVA	26
SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS.....	28
M57 – FIXATION DES REGLES D'AMORTISSEMENT COMPTABLE ET FONGIBILITE DES CREDITS	29
MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER.....	31
DEPORT DE MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE JUDICIAIRE ENGAGEE A L'ENCONTRE DE MONSIEUR MARTIAL PASSI POUR DETOURNEMENT DE FONDS PUBLICS.....	31
DENOMINATION D'UNE VOIRIE – RUE FRANÇOISE VOLTA	32
DEMANDE DE SUBVENTION A LA METROPOLE DE LYON DANS LE CADRE DE L'AIDE A L'INVESTISSEMENT 2022	34
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE BOTTINES ET BOTTILLONS ET LA MAIRIE DE GIVORS.....	34
MODIFICATION DU PACK JEUNESSE.....	35
DISPOSITIF MON 1 ^{ER} EMPLOI 2022	35
ORGANISATION D'UN CONCOURS DE BLAONS ET JARDINS FLEURIS POUR LES GIVORDINES ET LES GIVORDINS	36
ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE AUX GIVORDINS POUR L'ACQUISITION D'UN VELO	37
MODALITES DE MISE A DISPOSITION, D'UTILISATION ET DE RESERVATION DES SALLES MUNICIPALES DANS LE CADRE D'ELECTIONS POLITIQUES	37
ADHESION AUX ACTIVITES DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE DU SIGERLy	39

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS SOLIHA ET L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE LA METROPOLE DE LYON (ALEC) POUR FACILITER LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT POUR LES MENAGES	40
DISPOSITIF REGIONAL D'AIDE AUX COMMERCE EN QPV – SIGNATURE D'UN AVENANT DE PROLONGATION.....	41
GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A LA SOCIETE 3F/IMMOBILIERE RHÔN-ALPES AUPRES DE LA CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS (CDC) POUR LA REHABILITATION DES RESIDENCES DE 108 LOGEMENTS SISES 1 ALLEE DU CARÊME ENTRANT ET 7 RUE DU SUEL	41
GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A LA SOCIETE EN COMMANDITE PAR ACTIONS (SCA) FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME AUPRES DE LA CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS (CDC) POUR L'ACQUISITION-AMELIORATION DE 2 LOGEMENTS SIS 32 PLACE DU SUEL	42
MODIFICATION DU PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS DE L'ESPACE NAUTIQUE A COMPTER DU 7 JUIN 2022.....	43
MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ESPACE NAUTIQUE DE GIVORS	44
CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION FAMILIALE (DE GESTION) SAINT THOMAS D'AQUIN POUR LES ECOLES DE MATERNELLES ET ELEMENTAIRES SAINT THOMAS D'AQUIN DE GIVORS	45
REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE ET REVISION TARIFAIRE	45
REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMANDE PUBLIQUE.....	47
EXONERATION DES PENALITES DE RETARD DUES PAR LA SOCIETE SIMIRE/MOBIDECOR	48
REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) – RESTRUCTURATION DU CENTRE COMMERCIAL ET DE SERVICES DES VERNES.....	48
REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) – TRAVAUX RE RENOVATION DES VITRAUX DE L'EGLISE SAINT NICOLAS	50
REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) – CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE SIMONE VEIL.....	50
REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) – REHABILITATION DE LA SALLE GEORGES BRASSENS.....	51
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	51
EMPLOIS SAISONNIERS.....	52
FINANCEMENT DE L'EQUIPE-PROJET POLITIQUE DE LA VILLE DE GIVORS POUR L'ANNEE 2021 – APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE GIVORS ET LA METROPOLE DE LYON	52
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION DU COMITE D'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE (CASC).....	53
CREATION ET COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST) COMMUN A LA VILLE ET AU CCAS DE GIVORS.....	53
DELEGATION DE L'EXPLOITATION DES MARCHES FORAINS D'APPROVISIONNEMENT – RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2020	54



METROPOLE DE LYON – RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES D'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT – RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	54
METROPOLE DE LYON – RAPPORT FINANCIER 2020	55

*La séance est ouverte à 19 h00
sous la présidence de M. Mohamed Boudjellaba, Maire de Givors.*

M. LE MAIRE.- Bonsoir à tous.

Je vous propose de commencer la séance du conseil municipal.

Je demande à l'administration de faire l'appel des conseillers municipaux.

(Il est procédé à l'appel.)

35 conseillers sont en exercice

Etaient présents :

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Audrey PENNETIER-CLAUSTRE ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Christiane CHARNAY ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Edwige MOIOLI ; Monsieur Jonathan LONOCE ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD

Absents représentés :

Madame Nabih LAOUADI a donné procuration à Madame Dalila ALLALI

Monsieur Benjamin ALLIGANT a donné procuration à Monsieur Tarik KHEDDACHE

Madame Sabine RUTON a donné procuration à Madame Audrey PENNETIER-CLAUSTRE

Madame Françoise DIOP a donné procuration à Monsieur Jonathan LONOCE

Madame Brigitte CHECCHINI a donné procuration à Madame Christiane CHARNAY

Le quorum est atteint.

30 personnes présentes – 5 procurations

M. LE MAIRE.- Le quorum étant atteint, je déclare la séance ouverte.

Je vous propose de désigner Madame Dalila Allali en tant que secrétaire de séance. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Mme ALLALI est nommée Secrétaire de séance à l'unanimité

Avant de commencer l'ordre du jour du conseil municipal, j'ai une information. Je veux remercier tout d'abord Alipio pour ce petit geste et pour avoir cousu ce symbole pour être en solidarité avec l'Ukraine. Merci pour ce geste pour l'ensemble du conseil municipal et pour nous tous.

J'ai une information qui s'adresse à l'ensemble du conseil municipal et à l'ensemble de nos concitoyens qui nous regardent concernant une décision que nous avons prise avec la majorité municipale puisque j'ai été souvent interrogé pour savoir ce que nous allons faire du Chalet des neiges de Saint-Pierre de Chartreuse. Nous avons pris la décision de ne pas rouvrir le chalet pour l'ensemble de la mandature et de nous séparer du chalet de Saint-Pierre de Chartreuse à terme.

Il y a plusieurs raisons à cela. La station connaît des difficultés croissantes et très importantes avec un manque d'enneigement, avec seulement 12 jours d'enneigements par saison, dû au réchauffement climatique, des difficultés financières, elle souffre d'un déficit annuel de 300 000 €, et a un besoin très fort d'investissement. Cela amène au niveau de la station une problématique pour accéder à la neige.

Et concernant le Chalet des neiges, je vous invite à revoir la vidéo, nous sommes allés l'an dernier sur le site et notre chalet est dans un état de vétusté très prononcé et très avancé. Notre chalet ne respecte aucune norme d'accessibilité, les locaux sont très vétustes et le système de chauffage est en fin de vie, en plus il est au fuel, il faudrait donc le changer dans sa globalité, avec des coûts très importants.

Je veux rappeler aussi que le Chalet des neiges de Saint-Pierre de Chartreuse cumule pour le budget communal des déficits structurels très marqués, avec un déficit annuel entre 130 et 180 000 € et un déficit cumulé sur 10 ans s'élevant à 1,6 M€. A la limite, ce n'est pas ce qui nous a amenés à prendre cette décision qui est éminemment importante pour nous, majorité, et pour l'ensemble des Givordins qui ont été au chalet.

J'ajoute qu'en 2017 la CRC a pointé le mauvais fonctionnement du chalet des neiges notamment avec un accueil individuel avec hébergement des familles qui ne relève pas du service public, c'est un caractère plutôt commercial. Cela a des conséquences notamment avec l'intégration de la TVA qui n'était pas faite et normalement, le budget du chalet devait être une annexe au budget communal, il devait être séparé et devait être équilibré en dépenses et en recettes, ce qui n'a jamais été le cas. Il doit donc être sans subvention de la collectivité parce que c'est un service qui n'est pas une obligation de la part de la ville. Ces éléments n'ont jamais été pris en compte par la précédente majorité.

Rénover le chalet des neiges de Saint-Pierre représente un coût important, je tiens à le dire ici, mais je pense que Madame Charnay ne me contredira pas. Une étude a été menée avec un financement de la Région notamment sur l'avenir du chalet. Cette étude nous indique le coût de l'investissement à 3,3 M€, et je rappelle qu'elle a été faite il y a trois ans, il faut donc tenir compte que les coûts ont augmenté. Et l'étude nous disait qu'il y aurait toujours, malgré la réhabilitation du chalet, un déficit cumulé sur 5 ans d'environ 500 000 €.

Par cet ensemble d'éléments, la majorité et moi-même avons décidé de ne pas rouvrir le chalet et de nous en séparer pour la simple et bonne raison que nous avons des investissements importants à faire au niveau communal sur notre territoire ; nous attendons une étude sur l'éventualité d'un nouveau groupe scolaire sur le territoire communal, l'investissement d'une crèche. Tous ces investissements nous ont semblé plus prioritaires pour les Givordins plutôt que de faire un investissement conséquent, d'autant que nous avons un problème de financement avec le centre commercial des Vernes. En effet, la Région devait participer à hauteur de 2,4 M€, or aujourd'hui on nous dit qu'elle ne mettra pas 2,4 M€ sur le centre commercial des Vernes. Nous nous battons pour récupérer cet argent.

Cela veut dire que nous aurons des engagements financiers très importants, avec notamment la réhabilitation de certains équipements dont le gymnase Anquetil, voire le terrain de foot et des terrains de proximité.

Nous ne sommes pas restés depuis un an et demi sans rien faire, dès notre arrivée à la tête de la commune nous avons engagé avec l'ensemble de la majorité une délibération afin que les Givordins soient bien conscients de la proposition, nous avons une délibération qui propose une aide forfaitaire

aux familles pour accéder à toute la montagne et non pas qu'à Saint-Pierre de Chartreuse. Nous avons renouvelé cette délibération et les familles givordines peuvent profiter d'une aide de la ville pour un séjour à la montagne. Nous l'avions proposée une première fois et depuis notre retour, nous l'avons votée au mois de janvier.

Et pour que l'offre soit la plus complète pour nos enfants, nous organisons les semaines vertes à la Rama pour l'ensemble des élèves de CP et CE1 et on prévoit plus de 100 000 € pour financer les colonies, les camps, les départs en vacances pour les enfants. Ce n'est pas parce qu'on arrête Saint-Pierre de Chartreuse qu'il n'y a pas une offre à côté qui répond aux attentes des familles, de nos jeunes, de nos enfants.

Se séparer du chalet provoque une certaine tristesse, mais il nous faut prendre des décisions, faire des choix et c'est ce pourquoi nous avons été élus.

Nous allons commencer par une délibération sur un don en faveur de l'Ukraine ; les services de l'Etat nous ont demandé ce que nous pouvions mettre à disposition pour accueillir des réfugiés Ukrainiens et nous avons décidé de mettre à disposition le Chalet des neiges en faveur des familles ukrainiennes qui pourraient venir, il semblerait qu'il y ait dans les prochaines semaines une arrivée massive d'enfants et de familles ukrainiennes. Nous avons proposé aux services de l'Etat la mise à disposition du chalet. Nous ne vendrons rien, nous ne toucherons à rien tant que nous accueillerons les familles ukrainiennes dans le chalet de Saint-Pierre et nous accueillerons aussi à Givors des familles ukrainiennes. La proposition a été faite et va, apparemment, être acceptée par les services de la préfecture de l'Isère et nous attendons de voir comment les choses vont se passer.

Excusez-moi d'avoir été un peu long, je m'adressais aussi à nos concitoyens qui nous regardent, un dossier complet sera fait dans le prochain Givordin à ce sujet pour reprendre les éléments que j'ai cités et il me semblait important de le dire ici au conseil et à nos concitoyens.

Je vous remercie pour votre écoute.

(Arrivée de Sabine Ruton : Présents : 31 - Procurations : 4)

Je vous propose de passer à l'approbation des procès-verbaux des conseils municipaux des 12 et 27 janvier.

Concernant le procès-verbal du 12 janvier 2022, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Concernant le procès-verbal du 27 janvier 2022, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les PV du 12 janvier et du 27 janvier 2022

N°1

DON EN FAVEUR DE L'ACTION HUMANITAIRE EN UKRAINE

M. LE MAIRE.- Je vais relire cette délibération parce qu'elle me semble importante.

Le 24 février 2022, la Russie a déclenché une guerre contre l'Ukraine. Cette agression inacceptable d'un État souverain est la cause d'une véritable crise humanitaire.

Face à ce drame humain, la ville de Givors se tient aux côtés du peuple ukrainien, comme elle se tiendra toujours aux côtés des pays et des peuples victimes de la guerre et de l'oppression.

En signe de solidarité, le drapeau ukrainien a été apposé sur le fronton de l'Hôtel de Ville. Les 10 et 11 mars, une collecte de dons a été organisée par la ville, en partenariat avec l'AMF et les

associations locales, et grâce à l'engagement des bénévoles de la réserve civique givordine. Les dons ont été transmis à la Protection Civile, qui prend en charge l'acheminement jusqu'en Ukraine.

La ville de Givors souhaite également apporter son soutien au peuple ukrainien en faisant un don de 1 000 € permettant l'action humanitaire en Ukraine. Ce don sera effectué grâce au FACECO, fonds d'action extérieure des collectivités territoriales géré par l'Etat.

Par ce don, la ville de Givors rappelle son attachement aux valeurs humanistes et aux droits de l'Homme. Elle appelle l'Union Européenne et l'ensemble de ses pays-membres à œuvrer avec unité pour que revienne dans les plus brefs délais le temps de la diplomatie et du droit, le temps de la paix en Europe.

Je rappelle que la ville va mettre à disposition entre autres le Chalet des neiges pour l'accueil des réfugiés et que toute personne qui souhaite aider ou héberger des réfugiés ukrainiens peut utiliser la plate-forme <https://parrainage.refugies.info>. Vous trouvez cela aussi sur les panneaux lumineux de la ville ou sur le site Internet de la ville. Et toute personne qui accueille des réfugiés ukrainiens est invitée à se rapprocher du CCAS de la ville de Givors pour que nous puissions mieux accompagner et orienter ces familles dans leur quotidien.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix pour DÉCIDE

- DE FAIRE un don de 1 000 euros au FACECO (fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) dans le cadre du dispositif Action UKRAINE – Soutien aux victimes du conflit ;
- DE DIRE que la dépense sera imputée sur le budget 2022 de la commune

N°2

PROTECTION FONCTIONNELLE ACCORDEE A MONSIEUR LE MAIRE, VICTIME DE MENACES DE MORT ET DE VIOLENCES AGGRAVEES

M. LE MAIRE.- Je ne prendrai pas part à la présente délibération, je dois sortir de la salle.

Je propose que Madame Fréty prenne la présidence du conseil municipal en mon absence.

Sortie de Mohamed Boudjellaba. Madame Fréty, 1ère adjointe au maire prend la présidence de la séance du conseil municipal.

Présents : 30 - Procurations : 4 - Absent : 1

Mme Laurence FRETU.- Je laisse la parole à Monsieur Rahmouni.

M. Foued RAHMOUNI.- Chers Givordins, chers Collègues, vous dire qu'écrire les quelques lignes que je m'apprete à vous lire était chose aisée serait vous mentir. Pendant 10 jours, se sont enchaînés les sentiments contrastés : la colère, l'incompréhension aussi assurément, mais le découragement ou la peur jamais. Je tiens à rappeler que les événements du 14 mars dernier s'inscrivent dans un contexte national où les élus locaux sont de plus en plus, pour paraphraser le maire de Grigny, assimilés à des punching-balls. Etre élu local, quel que soit son bord politique, c'est aujourd'hui être victime de mensonges, de diffamations, de calomnies, de colportage de rumeurs, d'agressions physiques, d'échanges parfois houleux voire insultants. De ce fait, on essaye de se blinder. Parfois, on arrive même à se dire que c'est anecdotique. Mais le plus choquant dans tout cela, et surtout le plus insupportable, c'est que nos familles sont aussi victimes de ces agissements.

A nos proches, je voudrais dire pardon. Pardon parce que nous avons fait le choix de consacrer nos vies pour le bien de notre ville et de ses habitants. Je veux aussi leur dire merci d'être présents à nos côtés, chaque jour qui passe, à continuer à nous soutenir, à nous donner de la force pour continuer à agir pour le bien des Givordins.

Je tiens aussi à remercier l'ensemble des Givordins, l'ensemble des élus de ce conseil municipal, mais aussi d'ailleurs, les citoyens qui de partout en France nous ont témoigné leur marque de soutien par message, par téléphone ou sur les réseaux sociaux. Nous ne sommes pas seuls, nous n'en doutons pas, pour autant il est réconfortant de parfois pouvoir le constater.

Parce que la République consacre l'égalité face à l'arbitraire de la loi du plus fort, nous continuerons notre engagement. Rendre notre ville plus dynamique, oui nous continuerons. Rendre notre ville plus apaisée, oui nous continuerons. Rendre notre ville plus fraternelle, oui nous continuerons. Avoir comme seule boussole l'intérêt supérieur des Givordins, oui nous continuerons.

Sachez enfin que nous ne laisserons rien passer. Chaque insulte, menace, diffamation, atteinte à l'honneur, agression verbale ou physique fera systématiquement l'objet d'une plainte. Les coupables de ces agissements trouveront face à eux 35 conseillers municipaux unis par l'attachement résolu que nous avons pour notre République et le refus de toutes les violences.

Parce que nous faisons confiance à la justice de notre pays, je vous sollicite, chers Collègues, pour octroyer à Monsieur le Maire une protection fonctionnelle.

Merci de votre attention.

M. Ali SEMARI.- Le groupe Givors en grand votera pour cette délibération qui nous demande d'accorder la protection fonctionnelle au maire de Givors, Monsieur Boudjellaba. Nous la votons parce que nous sommes pour le respect des institutions et des élus de la République qui subissent des agressions physiques ou morales.

Mme Laurence FRET.- Nous vous remercions pour votre soutien.

Je rappelle que nous avons fait un rassemblement devant la mairie pour condamner toutes les violences, quelles qu'elles soient, et que désormais, et pendant quelque temps, nous avons une banderole sur le fronton de notre mairie.

Je passe au vote. Qui est pour ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour
DÉCIDE

- D'ACCORDER la protection fonctionnelle sollicitée ;
- DE PRENDRE en charge l'ensemble des frais relatifs à la protection fonctionnelle accordée ;
- DE DIRE que les dépenses seront imputées sur le budget de la commune.

Retour de Mohamed Boudjellaba, qui reprend la présidence de la séance.

Présents : 31 - Procurations : 4 - Absent : 0

M. LE MAIRE.- Merci à tous.

Je n'ai pas eu l'occasion de le faire, mais je veux remercier l'ensemble des Givordins qui m'ont témoigné leur soutien. Cela prouve encore une fois que nous ne sommes pas seuls.

N°3

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Mme Zafer DEMIRAL.- Je vous présente cette délibération concernant les acquisitions et cessions immobilières au titre de l'année 2021.

Une cession a été réalisée dans le cadre du projet de l'îlot Oussékine. Et en termes d'acquisitions, il s'agit de l'acquisition d'un local au 13 rue Roger Salengro, dans le but d'une dynamisation commerciale, de l'acquisition de la CAF du Rhône au 2 rue Eugène Pottier pour créer une crèche de 48 berceaux et de l'acquisition du site hospitalier Bertholon Mourier afin de travailler sur l'alimentation et empêcher un projet immobilier.

Pour ces raisons, je vous propose d'approuver ce bilan et de l'annexer au compte administratif 2021.

M. Fabrice RIVA.- Une remarque que j'avais soulevée la première fois concernant les cessions. Nous ne sommes pas d'accord que la ville vende à l'euro symbolique la ruelle à la Métropole de Lyon alors que lorsque la Métropole de Lyon exproprie des Givordins notamment concernant l'îlot Oussékine, ils n'ont pas la possibilité de consulter l'avis de France Domaine puisque les services juridiques de la Métropole de Lyon ont choisi de donner ces estimations seulement via des avocats et lors des procédures judiciaires avancées et onéreuses ; ce principe est scandaleux.

Chaque fois qu'il y aura une transaction avec la Métropole, même si c'est un petit tènement sans grande valeur, nous demanderons à avoir l'avis de France Domaine et que la valeur soit notifiée aux Givordins.

C'est scandaleux de faire cela.

Concernant l'acquisition de Bertholon Mourier, nous trouvons que l'achat est très onéreux et aurait mérité d'être mieux négocié. Le futur projet est boiteux, nous vous rappelons que ce site avait été donné par un Givordin aux HCL et aujourd'hui, ce sont encore les contribuables givordins qui vont payer.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 32 voix pour et 3 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA, Madame MOÏOLI, Madame BODARD)

DÉCIDE

- D'APPROUVER le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire 2021 ;
- D'ANNEXER ce bilan au compte administratif 2021.

N°4

CREANCES ETEINTES 2021

M. Robert JOUVE.- Je vous propose de prendre acte de créances qui deviennent irrécouvrables pour la ville de Givors, suite à des décisions juridiques pour des particuliers notamment en termes de surendettement ou pour des sociétés qui sont en liquidation judiciaire.

Le montant total représente 11 491,42 € et vous avez la liste des personnes qui sont en surendettement, ainsi que des entreprises qui sont en liquidation judiciaire sur la délibération.

Je vous demande de valider cette délibération.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix pour DÉCIDE

- DE PRENDRE ACTE des créances éteintes pour un montant total de 30 106,52 € ;
- DE DIRE que la dépense résultant de l'admission en créances éteintes sera imputée à la nature 6542 du budget de la commune.

N°5

ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOURABLES

M. Robert JOUVE.- Cette délibération vous propose de passer en non-valeur des produits irrécouvrables. Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par une collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement, notamment du fait de la situation du débiteur (insolvabilité, disparition de la société, etc.)

Les admissions en non-valeur peuvent être demandées par le comptable lorsqu'il estime la créance irrécouvrable. Cette admission ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur, contrairement à une remise gracieuse qui éteint la dette.

La trésorière de Givors a proposé un état des produits communaux à présenter au conseil municipal pour décision d'admission en non-valeur dans le budget de la commune. Ces créances se composent de la façon suivante :

- au titre de l'exercice 2016 : 1 730,45 €
- au titre de l'exercice 2017 : 909,09 €
- au titre de l'exercice 2018 : 3 497,40 €
- au titre de l'exercice 2019 : 1 088,79 €
- au titre de l'exercice 2020 : 0,15 €
- au titre de l'exercice 2021 389,15 €

pour un total de 7 605,03 €.

Il vous est proposé d'admettre en non-valeur ces créances au titre des années 2016 à 2021. Ces non-valeurs ne représentent pas la totalité des impayés, le comptable faisant le nécessaire pour le règlement des restes à recouvrer.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix pour DÉCIDE

- D'ADMETTRE en non-valeur les titres de recettes proposés par la trésorière principale de Givors ;
- DE DIRE que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 7 605,03 euros ;
- DE DIRE que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

M. LE MAIRE.- Avant de passer aux délibérations suivantes, je veux saluer le travail de l'administration, du service des finances parce que ça a été très compliqué à faire dans les temps. Je tiens vraiment à saluer l'administration pour le travail qui a été fait malgré les difficultés informatiques, le passage à la M57 et malgré le fait que nous ne soyons revenus aux affaires que mi-décembre alors que le dialogue de gestion devait en principe se faire entre octobre et décembre.

On ne passe pas par des moments faciles, mais on est là, on va présenter le compte de gestion, le compte administratif et le budget et je veux remercier tout le monde pour les efforts qu'ils ont fait.

N°6

COMPTE DE GESTION 2021

Mme Laurence FRETU.- Ce document retrace en dépenses et en recettes l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2021, ainsi que les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable public pour l'ordonnateur.

Il doit être voté avant le compte administratif. Ce compte de gestion vous a été transmis en annexe, il apparaît conforme au résultat du compte administratif, en conséquence nous vous proposons de l'approuver.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 27 voix pour, 5 abstentions (Madame CHARNAY, Monsieur LONOCE, Madame DIOP, Monsieur SEMARI, Madame CHECCHINI) et 3 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA, Madame MOÏOLI, Madame BODARD)

DÉCIDE

- D'APPROUVER le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 ;
- DE DÉCLARER que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

N°7

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

M. LE MAIRE.- Je dois vous faire élire le nouveau Président du conseil municipal pour le vote du compte administratif. Je vous propose Madame Fréty.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? *Unanimité pour.*

Madame Fréty, vous êtes la Présidente du conseil municipal pour le compte administratif. Je peux assister, mais je ne dois pas participer au débat.

Mme Laurence FRETU.- Le compte administratif est le document comptable par lequel l'ordonnateur constate les résultats d'un exercice budgétaire, en l'occurrence celui de l'année 2021.

Nous avons eu l'occasion lors du débat d'orientation budgétaire d'évoquer le contexte particulier de cette année 2021 avec notamment la crise sanitaire et ses impacts humains y compris au sein des services municipaux notamment financiers, cela a été rappelé. Je remercie également les services, notamment financiers. Un certain nombre de contraintes se sont en effet cumulées.

Au-delà de la crise sanitaire, cette année 2021 a vu également l'annulation des élections ou encore une réorganisation des services.

La maquette de ce compte administratif vous a été transmise en annexe et à l'écran apparaît la présentation qui va revenir sur quelques points saillants de ce compte administratif.

Résultat de l'exercice 2021 :

- Section de fonctionnement : un montant de dépenses de 25 577 237 €, des recettes à hauteur de 28 268 797 €, pour un résultat à hauteur de 2 691 560 €.

- Section d'investissement : 9 587 805 € en dépenses, 7 512 678 € en recettes, avec un report de l'année précédente de 2 895 683 € et des restes à réaliser à hauteur de 624 000 €, soit un résultat cumulé de 2 887 459 €.

Concernant les recettes de fonctionnement, j'ai listé les plus emblématiques, sachant que la liste n'est pas exhaustive, vous avez l'ensemble des éléments dans la maquette et le rapport. Les recettes s'élèvent à 28 269 000 € dont de la fiscalité directe à hauteur de 9,5 M€, de la fiscalité indirecte pour 1 M€, l'attribution de compensation versée par la Métropole pour 6 M€, la dotation de solidarité communautaire également versée par la Métropole qui était en 2021 de 484 000 € et qui va, en 2022, très sensiblement augmenter, nous y reviendrons. La dotation globale de fonctionnement, l'une des dotations de l'Etat, 2 714 000 €, la dotation de solidarité urbaine de l'Etat de 3 831 000 € et d'autres participations pour 1,5 M€, sachant que d'autres recettes moins importantes existent et que l'on peut les retrouver dans la maquette et le rapport.

Concernant les dépenses de fonctionnement, on s'attardera sur deux chapitres en particulier dont les charges à caractère général qui représentaient 22,61 % des dépenses en 2020 contre 23,83 % des dépenses en 2021. Sur ces charges spécifiques, ce sont les fluides (eau, gaz et électricité) qui restent le poste de dépense le plus important à hauteur de 1,1 M€ pour 2021.

Pour rappel, l'année 2020 avait été fortement marquée par la crise sanitaire, avec les réductions et annulations d'un certain nombre d'événements qui avaient impacté le budget.

Le poste charges de personnel, chapitre 012, représentait 69,6 %, des dépenses réelles de fonctionnement en 2020 contre 68,16 % en 2021, en diminution de 2 % de par des recrutements mis en attente dans le cadre de notre réorganisation, des impacts Covid à la suite d'annulation d'événements ou encore l'externalisation de l'entretien des écoles pour aller vers des marchés d'insertion.

En investissement, le tableau indique les différents chapitres et différentes répartitions de ces recettes d'investissement, pour 7 512 000 €. Les principales dépenses d'investissement faites en 2021 ont porté sur des acquisitions foncières à hauteur de 2 808 000 € dont Bertholon Mourier, les terrains agricoles, le bâtiment de la Caisse d'Allocations Familiales ou un local commercial rue Salengro. Cela comprend également un fonds de concours pour le changement en led de la moitié du parc d'éclairage public d'un montant de 1,5 M€ pour réaliser des économies par la suite, une participation communale à certains projets notamment la crèche des plaines, l'îlot Oussekin, la poursuite de projets pluriannuels qui sont gérés en AP/CP donc qui courent sur plusieurs années ; cela va concerner pour l'année 2021 2 M€ sur un ensemble de projets tels que la piscine, l'école Simone Veil, la salle Georges Brassens ou encore les vitraux de l'église Saint Nicolas.

Nous avons également listé un certain nombre de dépenses à hauteur de 1,6 M€ pour de l'acquisition de matériels, le déploiement de led dans les écoles, des aménagements sur le skate-park, la réfection de vestiaires pour le personnel du judo Palais des sports, la modernisation des locaux du CCAS, l'installation d'adoucisseurs dans les sites raccordés au réseau de chaleur, la construction de classes à l'école Liauthaud, la réfection de sanitaires à l'école Romain Rolland, l'étanchéité de l'école Langevin ou la rénovation du local rue Longarini pour l'extension d'un SESSAD, le déploiement de défibrillateurs dans les ERP ou l'aménagement au parc des sports, ceci n'étant pas non plus exhaustif.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire, ne pouvant prendre part au vote du compte administratif, proposer de désigner Madame Fréty comme présidente de séance. Le conseil municipal la nomme à l'unanimité des suffrages exprimés.

Sortie de Mohamed Boudjellaba

Présents : 30 - Procurations : 4 - Absent : 1

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Pas de demande d'intervention.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 26 voix pour, 5 abstentions (Madame CHARNAY, Monsieur LONOCE, Madame DIOP, Monsieur SEMARI, Madame CHECCHINI) et 3 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA, Madame MOÏOLI, Madame BODARD)

DÉCIDE

- D'APPROUVER le compte administratif 2021.

Retour de Mohamed Boudjellaba, qui reprend la présidence de la séance.

Présents : 31 - Procurations : 4 - Absent : 0

N°8

AFFECTATION DES RESULTATS 2021 SUR L'EXERCICE 2022

Mme Laurence FRETU.- Les résultats de l'exercice clos doivent être affectés dans les comptes selon les règles fixées par le Code général des collectivités territoriales. Pour l'année 2021, les sections de fonctionnement et d'investissement ont dégagé un résultat global de clôture excédentaire à hauteur de 2 691 560,41 € pour la section de fonctionnement et de 820 556,38 € pour la section d'investissement. Les restes à réaliser en dépense d'investissement s'élèvent à 624 656,83 €, qui doivent être couverts en priorité par le résultat de la section d'investissement.

Il est proposé d'affecter ces résultats de la façon suivante :

- pour l'investissement, le montant de 820 556,38 € en investissement ;
- pour le fonctionnement, contrairement aux années précédentes, nous vous proposons deux affectations différentes, à savoir une partie affectée en investissement pour 1,3 M€ et une partie reportée en fonctionnement, à hauteur de 1 391 560,41 €.

Nous faisons cette proposition pour permettre de financer les investissements prévus, pour garder de la prudence au regard du contexte actuel et anticiper des hausses tarifaires qui sont déjà effectives mais qui peuvent encore s'accroître et dont on ne connaît pas l'ampleur. Enfin, cela nous permettra de soigner notre épargne.

Je vous propose de valider l'affectation de ces résultats 2021 sur l'exercice 2022.

M. LE MAIRE.- Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 27 voix pour, 5 abstentions (Madame CHARNAY, Monsieur LONOCE, Madame DIOP, Monsieur SEMARI, Madame CHECCHINI) et 3 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA, Madame MOÏOLI, Madame BODARD)

DÉCIDE

- D'AFFECTER les résultats de clôture de l'exercice 2021 de la façon suivante :

	Résultat clôture exercice 2021	Comptes d'affectation et montants affectés
Section de fonctionnement	2 691 560,41 €	1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé (recettes d'investissement) : 1 300 000,00 € 002 - Excédent de fonctionnement reporté : 1 391 560,41 €
Section d'investissement	820 556,38 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (recettes d'investissement) : 820 556,38 €

N°9

ETAT ANNUEL DES INDEMNITES PERÇUES PAR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX AU TITRE DE L'ANNEE 2021

M. Robert JOUVE.- Cet état annuel concerne toutes les indemnités de fonction ou toutes autres formes de rémunération, ainsi que les avantages en nature perçus par les conseillers municipaux. Les montants doivent être exprimés en euros et en brut par élu et par mandat.

En application de cette nouvelle disposition, l'annexe 1 qui vous est jointe retrace l'ensemble de ces indemnités perçues par les conseillers municipaux.

Nous vous demandons de prendre acte de l'état des indemnités de toutes natures perçues par les conseillers municipaux pour l'année 2021.

M. LE MAIRE.- Je tiens à rappeler que nous avons demandé à Monsieur Mellies de nous communiquer ses indemnités reçues au titre de son mandat de conseiller régional, mais nous n'avons pas eu de réponse de sa part. Raison pour laquelle il n'apparaît pas dans ce tableau, en tout cas pas les sommes qu'il aurait perçues.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 32 voix pour et 3 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA, Madame MOÏOLI, Madame BODARD)

DÉCIDE

- DE PRENDRE ACTE de l'état des indemnités de toutes natures perçues par les conseillers municipaux établi pour l'année 2021.

N°10

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2022

Mme Laurence FRETLY.- Cette délibération annuelle a pour objet de fixer les taux d'imposition pour cette année 2022.

Nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer, en particulier lors du débat d'orientation budgétaire et nous vous proposons de maintenir ces taux au niveau de ceux de l'exercice 2021, à savoir 35,53 % pour la taxe sur le foncier bâti et 62,27 % pour la taxe sur le foncier non-bâti.

Il s'agit de maintenir un niveau de recettes suffisant pour permettre de financer les investissements, tout en restant prudent avec le contexte actuel. C'est aussi à mettre en lien avec la réforme de la taxe d'habitation qui a engendré une perte de recette aux communes, pour l'instant compensée tel que c'est rappelé dans l'exposé de la délibération.

C'est l'occasion aussi de rappeler que 91,85 % des contribuables givordins sont déjà totalement exonérés de cette taxe d'habitation et que 100 % seront exonérés totalement en 2023.

Au regard du contexte globalement incertain, nous vous proposons de voter le maintien à l'identique de ces taux pour la deuxième année consécutive.

Mme Christiane CHARNAY.- Le groupe Givors en grand votera contre, nous nous en étions expliqué au moment du débat d'orientation. Et je reviendrai dessus au moment du budget.

M. Fabrice RIVA.- Nous avons la volonté de faire baisser le montant de la taxe foncière, en tout cas le taux communal dans le but de favoriser de nouvelles catégories de classes socio-professionnelles afin que notre ville puisse enfin sortir de sa paupérisation. Ceci aurait pour effet de faire fonctionner l'ascenseur social, de permettre à nos Givordins de devenir propriétaires et nous pensons que dans une vie, c'est un objectif afin de pouvoir transmettre quelque chose, un bien, à ses enfants.

Nous sommes dans le top 5 des villes du département du Rhône qui a le plus haut taux communal et la plupart des autres communes sont bien en deçà de ce taux. Nous pouvons informer les Givordins qu'à Loire sur Rhône ce taux est de 8,21 % et qu'eux aussi ont une piscine municipale qui coûte beaucoup d'argent, ils ont eux aussi des voiries spécifiques dues au relief, du personnel communal, des coûts de fonctionnement et des associations. Mais voilà, c'est un choix politique, stratégique pour la ville et ses habitants.

Nous nous devons d'informer les Givordins que d'autres solutions existent et l'équipe municipale en place le sait très bien. Les recettes fiscales de la taxe foncière représentent 37 % des recettes de fonctionnement de la ville, soit un montant de 9,8 M€. L'augmentation des bases locatives de 3,4 % fixée par l'Etat va mécaniquement augmenter la taxe foncière payée par les Givordins. Votre argument, à savoir « si je baisse le taux communal de la taxe foncière, je devrais supprimer les aides au CCAS, aux associations » ne tient pas. D'autres sources de rentrée d'argent existent comme les aides de l'Etat : la DGF, dotation globale de fonctionnement, la DSU, dotation de solidarité urbaine, qui, comme pour l'ancienne majorité, est votre cible préférée. Ces aides sont basées sur des critères sociaux, la DGF baisse, mais elle est compensée par la DSU. Ces deux dotations représentent 24 % des recettes réelles de fonctionnement de la ville.

La DMTO, taxe additionnelle sur les droits de mutation, était en 2021 de 584 591 € et vous inscrivez 510 000 € en 2022. En augmentant le parc privé, elle pourrait massivement augmenter.

Par ailleurs, et Madame Fréty l'a confirmé, la dotation de solidarité communautaire qui représente 25 % des recettes de la ville va changer, je cite l'instance métropolitaine « le passage équitable des richesses fiscales sur le territoire doit changer de méthode de calcul ». En valeur, ce changement de méthode va passer la DSC de 2021 de 443 892 € à 928 575 €, soit +109 %, qui aurait pu compenser la source de revenu de l'impôt foncier qui vise uniquement les propriétaires. En résumé, lors d'un achat d'un bien immobilier, la première question du banquier lors du montage financier est « quel est le montant de la taxe foncière » et ajoutée à la mensualité, bon nombre de ménages ne peuvent plus acheter à Givors.

Nous voterons contre votre délibération.

M. LE MAIRE.- Je pense que Madame Fréty a été assez explicite dans ses propos et sur les choix qui sont faits par la majorité. Mais quand même, je veux bien qu'on ne soit pas d'accord entre nous, mais ne soyons pas démagogiques.

Quand on utilise l'exemple de Loire sur Rhône qui est à 8,21 % de taxe foncière, il faut comparer ce qui est comparable. C'est une ville de 2 500 habitants, nous sommes une ville de 21 000 habitants, je ne sais même pas s'ils entrent dans le cadre de la loi SRU.

Nous avons, mais c'est l'histoire de notre ville, 47 % de logements dans le parc social, je ne vais pas effacer ces gens d'un claquement de doigts comme vous pouvez le prétendre. En revanche, nous allons les accompagner parce que notre rôle est d'accompagner nos populations les plus fragiles pour les sortir de leur fragilité et les accompagner demain à être propriétaires, à avoir un appartement, à s'en sortir et avoir moins besoin de la ville. Mais tout cela ne se fait pas d'un claquement de doigts et il faut de l'humanité. Les choses ne se font pas aussi facilement, raison pour laquelle il nous faut des investissements forts pour encore mieux accompagner nos concitoyens qui sont fragiles. C'est peut-être tout le paradoxe, mais en même temps c'est le choix que nous faisons, un choix de solidarité, d'accompagnement de nos populations les plus fragiles.

J'entends dire « vous pourriez baisser... », en même temps vous ne faites aucune proposition concrète, vous avez juste une approche légèrement démagogique et c'est dommageable. Je ne vais pas refaire le laïus de la fois dernière, Grigny est à 27,96 % et pourtant, le maire essaye de baisser. On aurait pu dire à Monsieur Odo « vous auriez pu baisser plus fortement la taxe foncière », il le fait légèrement mais il est toujours très haut parce qu'il a un budget à gérer, sachant que lui est aux manettes depuis 8 ans. Vous nous demandez en l'espace d'un budget de baisser les taux sachant qu'en plus de cela, vous voyez ce qui se passe. Nous avons eu une crise sanitaire mondiale et l'Europe risque d'être en guerre, cela ayant des conséquences fortes sur les énergies. Et l'énergie, c'est pour la collectivité une dépense importante alors il faut imaginer ce que cela représente pour nos concitoyens qui, eux, n'ont pas les moyens, n'ont pas forcément des revenus et qui devront se chauffer l'hiver prochain.

Il va falloir accompagner tout cela, on n'est pas Brutus, on est plutôt des gens avec une humanité qui essayons d'accompagner parce que c'est l'histoire de cette ville et c'est notre histoire aussi d'accompagner les gens qui en ont besoin. Je trouve dommage que vous ayez cette approche.

M. Robert JOUVE.- Pour compléter ce que vient de dire Monsieur le Maire, je voulais apporter des précisions. Monsieur Riva a fait quelques affirmations qui sont fausses et c'est dommage d'induire en erreur les conseillers municipaux et les Givordins. On compare la ville de Givors à la ville de Loire sur Rhône et Monsieur le Maire a bien fait de dire que ce sont des communes différentes, mais en plus pendant des décennies la ville de Loire a bénéficié de la manne financière de la centrale EDF, ce qui n'est pas une mince affaire.

Et Monsieur Riva a dit que quand un Givordin veut monter un dossier de prêt immobilier, la première question qu'on lui pose, c'est quel est le montant de la taxe foncière, or c'est une erreur. J'ai travaillé pendant 42 ans dans un établissement financier, j'ai monté moi-même des crédits immobiliers et la première question que l'on pose, ce n'est pas celle-là, c'est faux, cela porte sur les revenus des gens, mais pas sur la taxe foncière, ça n'entre pas dans l'endettement des gens. C'est encore une erreur.

M. Fabrice RIVA.- Vous avez peut-être travaillé dans une banque, il y a peut-être longtemps, mais aujourd'hui j'encourage tous les Givordins qui veulent acheter une maison à comparer et la première chose que demande le banquier, c'est quel est le montant de la taxe foncière parce qu'elle est mensualisée et elle fait partie du budget des ménages. Quand on paye 600 € à Loire, Chassagny, Saint-Andéol, Mornant, Chasse sur Rhône et qu'on paie 1 800 € à Givors pour une maison de 100 m², 60 ou 180 € par mois, ça fait la différence pour quelqu'un qui gagne autour de 1 500 €.

Ce ne sont pas des mensonges, c'est une question de budget et quand on gère un budget, c'est comme gérer une ville, on fait des choix. Vous les assumez, mais sachez que vous pénalisez les jeunes ménages et les autres qui veulent investir à Givors.

M. LE MAIRE.- Vous vous entêtez, ce n'est pas grave. On ne va pas vous changer dans ce conseil, en tout cas je vais essayer, pendant les quatre ans qui nous restent, de vous rallier à la cause humaine que nous avons à aimer son prochain.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 27 voix pour et 8 voix contre (Madame CHARNAY, Monsieur LONOCE, Madame DIOP, Monsieur SEMARI, Madame CHECCHINI, Monsieur RIVA, Madame MOÏOLI, Madame BODARD)

DÉCIDE

- D'ADOPTER les taux d'imposition susmentionnés relatifs à la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti pour 2022.

N°11

BUDGET PRIMITIF 2022

Mme Laurence FRETY.- Vous avez été destinataires du rapport de présentation du budget primitif et de la maquette comptable qui lui est associée. Nous avons distribué sur table le projet de délibération rectifié dans la mesure où il y avait une erreur sur le montant. Pour l'investissement, il faut lire 9 824 606,38 et non pas 9 224 606,38 €.

Vous avez pu lire dans ce rapport de présentation l'information relative au passage à la M57, nomenclature comptable que nous avons souhaitée mettre en œuvre dès cette année 2022 en sachant qu'elle sera obligatoire pour les collectivités à partir de 2024. Ce changement de nomenclature comptable entraîne des changements d'imputation et de fonction au sein des comptes qui peuvent rendre difficile la comparaison entre les exercices, mais en le faisant dès maintenant nous aurons une vision plus claire sur l'ensemble des prochains exercices.

Le deuxième élément concerne le contexte dans lequel s'inscrit et a été préparé ce budget 2022. Nous confirmons que nous sommes obligés de le faire avec prudence parce que les incertitudes géopolitiques sont là, les incidences de cette situation sur la hausse de nombreux coûts sont déjà palpables, en particulier sur l'énergie avec une inflation dont nous ne connaissons pas encore l'ampleur. Pour exemple, on a pris d'un coup +9 % sur le mobilier des cantines, de même sur les transports, les fournitures, c'est même monté jusqu'au +40 % sur des fournitures comme des stylos ou des gommages, c'est très impactant.

Nous ne maîtrisons pas non plus les conséquences de la crise sanitaire qui auront un impact économique et social qu'on n'a pas les moyens d'identifier aujourd'hui, mais qui ne manqueront pas d'arriver.

Je remercie une nouvelle fois les agents des services qui ont préparé ce budget, ayant eu un certain nombre d'absences et de problèmes techniques particulièrement pénalisant.

La présentation projetée reprend les grands points de ce budget.

La présentation générale d'un budget qui s'équilibre à 39 362 017 €, dont 29 537 411 € pour la section de fonctionnement et 9 824 606 € pour la section d'investissement, dont un reste à réaliser à hauteur de 624 000 €.

Recettes de fonctionnement et leur répartition :

Au chapitre 3, sous chapitre 1, le tableau est exact, mais la phrase en dessous qui concerne la progression des recettes contient une erreur. En effet, la progression des recettes n'est pas de 1,01 % mais de 6,81 % tel qu'indiqué dans le tableau, et représente 1 883 000 €.

En termes de répartition des recettes, on voit que les impôts locaux sont un apport nécessaire pour maintenir le niveau de service que nous souhaitons. En effet, nous avons la dotation de solidarité urbaine et la dotation globale de fonctionnement, mais ne serait-ce que visuellement on comprend

l'importance de ces recettes, d'autant que l'on en a besoin pour l'ensemble des investissements que nous souhaitons faire.

Nous percevons la dotation de solidarité urbaine et la dotation globale de fonctionnement qui sont des dotations de l'Etat, les reversements de la Métropole, attribution de compensation qui résulte de l'ancienne taxe professionnelle que recevait la ville, et la dotation de solidarité communautaire, dotation qui favorise la solidarité entre communes avec un partage équitable des richesses fiscales sur le territoire. Je rappelle que fin 2021 la Métropole a redéfini des critères de répartition pour plus de transparence et d'équité territoriale. Givors en a bénéficié, cette enveloppe passant de 484 000 € en 2021 à 928 575 € en 2022. C'est une très forte augmentation, mais cela reste très minoritaire par rapport aux grands autres paquets.

Comme nous l'avons vu dans la délibération précédente, nous optons pour une stabilité des taux communaux, à 35,53 % pour la taxe sur le foncier bâti et 62,27 % pour la taxe sur le foncier non bâti. Le produit fiscal 2022 prévisionnel s'élève à 10 M€.

Dépenses de fonctionnement :

Charges à caractère général, chapitre 11 : ce chapitre budgétaire qui apparaît en hausse représente en 2022 28,22 % des dépenses réelles de fonctionnement pour un montant global de 7 378 000 €. Pour rappel, l'exercice 2021 avait été impacté à la baisse par la pandémie.

Pour 2022, l'augmentation est liée à plusieurs facteurs dont l'augmentation des coûts qui impacte beaucoup le budget, et en premier lieu les fluides (eau, gaz, électricité) qui reste le poste le plus important avec un montant total de 1 357 000 €. Cette augmentation des coûts impacte aussi l'ensemble des prestations ou des fournitures.

Nous avons également recours à des prestations de service notamment pour le ménage. Nous avons une forte augmentation des cotisations d'assurance et il faut tenir compte des raisons liées à nos orientations politiques qui sont directement en rapport avec l'effort que nous faisons sur l'offre et la jeunesse, la cité éducative, les semaines vertes, les colonies de vacances, les centres de vacances, l'effort que nous souhaitons faire sur la culture, sur la qualité de l'alimentation, autant que sur la quantité parce qu'il y a aussi des effectifs scolaires qui augmentent et donc des besoins qui augmentent. Ou encore, un certain nombre d'études sont liées à des projets structurants que nous souhaitons mettre en œuvre tels que le quartier fertile, les projets ANRU sur le renouvellement urbain, etc.

Et par prudence, nous réserverons une petite partie pour les surprises *désagréables* que nous pourrions rencontrer au regard du contexte.

Le deuxième focus sera sur les charges de personnel, chapitre 012. Nous menons avec les agents un travail au long cours qui a été déjà entamé sur plusieurs aspects dont une réorganisation des services qui a entraîné un certain nombre de mobilités et de recrutements associés sur divers aspects de la politique que nous souhaitons mener. L'optimisation de cette organisation se poursuit avec un requestionnement du maintien des postes ou de la redéfinition de leurs contours à l'occasion des mobilités ou des départs en retraite, sachant qu'un certain nombre de départs sont prévus dans les prochains mois et années.

Le renforcement du rôle du Centre Communal d'Action Sociale fait partie de cette optimisation avec la redéfinition de ses missions et le transfert des agents concernés qui travaillent pour le CCAS.

Nous avons mis en place les 1 607 heures légales et avons fait un effort sur la montée en compétences et la formation des agents. J'en profite pour féliciter les agents qui s'investissent dans ces formations et celles et ceux qui réussissent des concours entre autres grâce à ces formations. Je vais donner un exemple, je n'oublie pas les autres, mais les quatre ATSEM ont réussi leur concours et nous avons décidé de les titulariser. Cela fait aussi écho à notre volonté de diminuer la précarité des contrats dans la mesure du possible et ce travail s'effectuera sur la durée.

Ce budget intègre l'ensemble de ces éléments, sans oublier l'impact lié aux augmentations mécaniques liées au statut, aux avancements et au glissement vieillesse technicité. Le travail sur ce sujet des ressources humaines va se poursuivre avec des effets d'ici la fin du mandat.

Par ailleurs, nous maintenons les subventions à hauteur de 1 M€ et le CCAS bénéficie d'une forte augmentation de sa subvention, +50 %, passant de 400 000 € à 600 000 €, avec la volonté d'évolution et de renforcement de son rôle et le rattachement des agents qui travaillent pour cette structure.

Recettes d'investissement :

Le FCTVA s'élève à 1,3 M€. La dotation de soutien à l'investissement local va concerner la piscine, le passage aux leds ou encore la rénovation de la salle Brassens. La dotation politique de la ville va quant à elle concerner l'école Liauthaud, l'acquisition des locaux de la Caisse d'Allocations Familiales. Et d'autres subventions d'investissement peuvent financer l'aménagement du skate-park ou des terrains de basket. A noter également le produit de la vente d'un terrain pour l'installation d'une entreprise avec 50 emplois. Et sont ajoutés dans ces recettes les amortissements d'opérations patrimoniales ou autre report d'affectation et d'autofinancement.

Cet exercice budgétaire d'investissement se fera à nouveau cette année sans recourir à l'emprunt, compte tenu de l'absence de dette. Nous restons sur cette même dynamique même si nous n'écartons pas, si besoin, le fait d'y recourir.

Dépenses d'investissement :

Je conclus sur le programme d'investissement avec la présentation des principaux axes sur lesquels nous souhaitons porter notre effort d'investissement. Les projets cités ne sont pas exhaustifs parce que bon nombre d'investissements sont par ailleurs liés dans le cadre classique de la réponse aux besoins quotidiens de fonctionnement de la collectivité.

Je rappelle tout d'abord le maintien d'une politique d'investissement volontariste, ce qui nous intéresse c'est de garantir un niveau de service public élevé pour l'ensemble des Givordins et de poursuivre la modernisation des services publics que nous avons amorcée depuis 2020. Cette prévision est presque à 10 M€ de projets d'investissement, il y a une part importante cette année sur les études et la maîtrise d'œuvre qui va nous permettre de réaliser d'ici fin 2026 des projets structurants parmi lesquels la rénovation du gymnase Jacques Anquetil, le quartier fertile, ANRU, crèches, etc. Ces investissements sont sur diverses thématiques, d'abord une ville éducative et attentive à sa jeunesse, 212 500 € prévus, études pour la crèche, pour un nouveau groupe scolaire ou des classes supplémentaires, augmentation des places dans les réfectoires, aires de jeux, amélioration du pôle petite enfance, équipement pour le dispositif Savoir rouler.

La ville apaisée va concerner entre autres la modernisation de la vidéo protection ou des équipements pour nos policiers municipaux.

Une culture pour toutes et tous : nous avons budgété 441 000 € concernant la préservation du patrimoine, les vitraux de l'église Saint Nicolas, l'église de Bans, l'église de Canal, les équipements municipaux culturels, l'aménagement de la Mostra, l'entretien des bâtiments médiathèques, kiosque, Moulin Madiba, l'achat d'instruments de musique et un fonds de livre du point lecture des Vernes.

Sur la création, nous avons prévu l'achat d'œuvres d'art et un projet de jeu vidéo à la médiathèque.

Ville citoyenne : nous conservons notre budget participatif pour la démocratie locale à hauteur de 100 000 €.

Ville attractive et dynamique : aide aux commerces pour 1 770 000 € pour le centre commercial des Vernes, pour l'acquisition de locaux commerciaux, pour des aides aux commerçants des quartiers Politique de la ville.

Il faut également que l'on s'occupe des espaces verts et des déchets, 55 000 € pour, entre autres, l'embellissement de nos entrées de ville. Et des poubelles de tri, des lombricomposteurs, ainsi que des récupérateurs d'eau et des jardins dans les écoles.

Dynamisme avec le sport : 1 797 000 € répartis sur des gros équipements tels que la piscine, l'éclairage et l'étude pour une pelouse au stade Tony Garcia. Et des équipements sportifs de proximité : synthétique des Plaines, maison du vélo, salle de musculation Picard, local de musculation Jean Moulin.

Collectivité exemplaire, modernisée et financièrement saine : nous souhaitons continuer à moderniser les équipements avec 700 000 € pour la mise à niveau de l'infrastructure du réseau, les serveurs, la fibre optique, le wifi dans les écoles, l'alarme contrôle d'accès et une partie non-négligeable sur les économies d'énergie qui prennent encore plus de sens aujourd'hui après tout ce qui vient d'être dit, 720 000 € vont concerner des véhicules électriques, le pompage dans la nappe et la réfection du réseau de chauffage à la piscine, la récupération d'eau de pluie, l'aire de lavage au centre technique municipal, le photovoltaïque, l'isolation, le développement durable dans sa globalité, l'amélioration des chaufferies, des chauffe-eau instantanés qui permettront de faire des économies et l'étude sur la rénovation énergétique du gymnase Jacques Anquetil.

Je vous propose de voter ce budget primitif 2022. Merci de votre écoute.

Mme Christiane CHARNAY.- Nous tenons à remercier l'ensemble du personnel qui a beaucoup travaillé, comme vous l'avez dit, sur ce budget, notamment par rapport à la M57. Cela a dû compliquer les choses.

Mais on sait que ce budget 2022 que vous nous présentez a été encore une fois élaboré dans un contexte particulier de crise sanitaire et une crise économique et sociale suite à la guerre en Ukraine. Cependant, toujours grâce à la bonne gestion laissée par les majorités précédentes, et grâce à l'efficacité du service public communal, votre majorité a aujourd'hui encore des marges de manœuvre pour construire un budget au service des Givordins. Or, les propositions prises dans ce budget sont une application des mandats de l'ancienne majorité, preuve, s'il en faut, que lorsqu'on est en responsabilité, il est plus difficile de construire un budget innovant comme il nous l'a souvent été reproché. D'ailleurs, Monsieur le Maire, dans votre introduction vous avez annoncé des projets, qu'on ne retrouve pas dans les documents du budget 2022.

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation, c'est une bonne nouvelle, passant de 27 M€ à 29 M€ et on peut souligner l'effort de la Métropole pour un montant de 928 575 €. Je remercie Laurence Fréty, conseillère métropolitaine comme moi, de l'avoir souligné à plusieurs reprises.

Cependant, nous avons quand même quelques interrogations notamment sur le budget d'investissement. Quels sont vos nouveaux projets ? On ne retrouve pas de projet dans ce budget 2022 concernant le site Bertholon Mourier. Avec un achat de plus de 2 M€, je pensais qu'en 2022 on aurait une amorce du projet que vous devez mettre en route sur ce site. On s'interroge aussi sur le budget participatif de 100 000 € que vous reconduisez, peut-on connaître le bilan des actions de ce budget participatif ? On retrouve beaucoup de propositions qui relèvent des compétences de la ville pour améliorer le bon fonctionnement des structures existantes comme chaque année et notamment des propositions de travaux pour la réalisation d'économie d'énergie et bien évidemment, nous en sommes d'accord car c'est un plus pour les finances de la commune et un meilleur confort pour le personnel et les utilisateurs de nos équipements.

Nous y avons trouvé des points positifs, des études pour un montant de 425 000 € dont une crèche de 48 berceaux attendue par les familles. Cette crèche sera-t-elle communale ?

Sur les dépenses de fonctionnement notamment pour le personnel, nous sommes en attente des négociations que vous devez engager en 2022, vous nous l'avez rappelé au moment du débat d'orientation budgétaire.

Pour terminer, un point important que l'on avait relevé lors du débat d'orientation budgétaire en ce qui concerne la fiscalité locale. Nous sommes en désaccord avec votre majorité qui, pour la deuxième année consécutive de votre mandat, ne propose pas de baisse des taux de la taxe sur le foncier bâti. Je vous rappelle, et vous le dites vous-mêmes dans ce rapport, que la situation financière de la ville est très saine, sans endettement, ce qui peut vous permettre de baisser les taux de fiscalité en faisant des choix politiques sur le budget.

Par ailleurs, nous ne sommes pas d'accord avec le groupe Givors fière sur leur constat, notamment sur les logements sociaux et sur la population givordine. Je voudrais rappeler qu'en 2020, malgré la crise sanitaire, nous avons baissé fortement le taux de taxe foncière à hauteur de - 6 %. Depuis 2004 donc, des baisses significatives ont permis de diminuer les taux, passant de 32,65 % en 2004 à 24,50 % en 2020 et depuis, vous n'avez pas fait le choix de la diminuer en 2021 et 2022. Cette taxe permet de diminuer la pression fiscale des foyers givordins et des entreprises, c'est donc une aide considérable de la part de la municipalité.

Pour toutes ces raisons, le groupe Givors en grand s'abstiendra pour le vote de ce budget.

M. Fabrice RIVA.- Je vais tronquer ce que Madame Charnay a déjà dit parce que je ne veux pas l'ajouter. Je ne vais pas reprendre les éléments poste par poste, mais par globalité.

Le maire et les élus de la majorité vont mettre en place leur politique et les actions pour la ville pour l'année 2022. Ce budget que vous mettez en place ne créera pas de changement fondamental pour la ville de Givors et pour les Givordins, il ressemble même beaucoup à celui de l'ancienne équipe municipale communiste. Les dépenses d'investissement vont beaucoup baisser, passant de 10 760 000 € en 2019 à 9 824 000 € en 2022, baisse d'investissement de 10 %. Les politiques sociales précédentes ont paupérisé notre ville, ont fait fuir les investisseurs et font fuir les propriétaires et ceux qui aimeraient s'installer à Givors. Avec le changement d'équipe, les Givordins voulaient du changement, ils n'en auront pas.

Vous me parlez d'humanisme, vous voulez me l'apprendre, je suis indépendant et je pourrais vous donner des conseils de ce côté-là.

Il n'y a aucune politique de financement pour lisser les investissements et donner des marges de manœuvre supplémentaires. Messieurs et Mesdames les élus de l'équipe Construisons ensemble, je tiens à vous rappeler que lorsque Monsieur Boudjellaba était élu de l'opposition pendant plus de 12 ans, il n'a jamais voté un seul budget, disant que l'ancienne majorité ne baissait pas nos impôts.

Le budget sécurité est complètement déphasé, je vous rappelle, Monsieur le Maire, que nous disposons de seulement trois policiers municipaux alors que nous devrions en avoir une quinzaine pour assurer la tranquillité de nos administrés. Concernant la sécurité, vous allouez un budget de 250 000 € avec la vidéo protection, quand on connaît le coût qu'il faut flécher pour une caméra autour de 40 000 €, on a vite fait le calcul ! Sans faire l'amalgame avec le sport où on met 1 797 000 €, je pense que l'héritage de l'ancienne municipalité permet l'équivalent d'une ville de 40 000 habitants avec les équipements sportifs que l'on a à Givors (*sic*). Ajouter 1 797 000 € et mettre 55 000 € par an pour la sécurité donc 250 000 € avec les caméras, il y a quelque chose qui ne colle pas.

La salubrité est un souci récurrent pour les Givordins et elle est délaissée. Bien entendu, nous ne sommes pas contre le social, les services publics rendus à la population, nous sommes pour l'humain, mais pas pour l'assistanat.

Avons-nous atteint un point de non-retour ? Devons-nous continuer dans le même sens avec les mêmes politiques ou devons-nous regarder l'avenir et l'intérêt de tous les Givordins pour qu'enfin nous vivions bien à Givors ?

En résumé, la commune n'a pas de dettes et la municipalité n'envisage pas d'y recourir en 2022, le changement de cap n'est pas encore possible et le changement espéré par beaucoup de Givordins va malheureusement tomber aux oubliettes !

M. LE MAIRE.- Je vais essayer d'apporter quelques éléments de réponse.

Vous parliez de marges de manœuvre, mais nous n'en avons pas, on vous a parlé d'un budget prudent du fait d'une crise sanitaire dont nous ne sortons pas. Aujourd'hui nous ne portons pas le masque, mais il y a une recrudescence et cela a changé nos rapports au quotidien. Nous sommes également prudents au regard de la guerre en Ukraine qui aura des impacts sur notre vie non pas sur le plan sanitaire, mais concernant l'énergie et on nous annonce une crise alimentaire. Il suffit d'aller dans les rayons pour voir que les prix des produits de première nécessité ont augmenté.

On peut croire que nous avons des marges de manœuvre assez faciles, mais nous avons une problématique budgétaire qui peut, en apparence, laisser croire qu'on a des capacités à manœuvrer, à faire ce que l'on veut, mais au final pas tant que cela. Il nous faut être bien vigilant. Nous avons un 012 important et conséquent qu'il faut réussir à contenir. Pour cela, nous avons opéré en 2021 une réorganisation qui suit son cours, qui est importante et qui aura ses effets sur la fin d'année et sur 2023. On prend des décisions qui ne produiront leurs effets que dans 12 ou 15 mois. Les marges de manœuvre qu'on veut essayer de faire croire ici ou là, j'y crois moyennement. Mais surtout, ne soyons pas démagogiques avec nos concitoyens qui nous écoutent. On a toujours eu un discours de vérité ici, disons-leur très clairement les choses. Oui, la ville n'est pas endettée et nous n'avons jamais dit qu'elle l'était. Aujourd'hui nous sommes aux manettes, nous voyons les choses telles qu'elles sont. Nous avons une fragilité sur le 012, la masse salariale de la ville. Pour cela, nous avons complètement repensé l'organisation de la ville. La repenser, c'est aussi être au plus près de nos populations et apporter du service et que le service soit plus efficient. On peut dire ce qu'on veut mais notre prudence, du fait de la situation, est légitime au vu de tous les éléments que nous vous apportons.

Vous avez aussi parlé de budget participatif. Il suffit d'aller sur le site, il y a une plate-forme, le vote est en cours sur le budget participatif, les Givordins participent, vont faire des propositions. Nous ferons dans les semaines à venir le bilan et nous voterons au prochain conseil peut-être les projets.

Vous dites que des projets n'apparaissent pas en 2022, mais un certain nombre d'entre eux apparaissent pour partie, notamment les études pour une éventuelle nouvelle école. Des décisions seront prises par la majorité s'il faut un nouveau groupe scolaire. En 2022, nous finançons les études et les investissements arriveront après les études.

Madame Charnay, vous avez été maire, vous connaissez le processus d'un projet.

Mme Christiane CHARNAY.- Pourquoi ne l'avez-vous pas indiqué alors ?

M. LE MAIRE.- C'est indiqué, Madame Fréty en a parlé.

C'est suite à cette étude que nous prendrons une décision sur le fait d'avoir un nouveau groupe scolaire ou bien d'améliorer certains groupes scolaires, mais on ne va pas le faire au *doigt mouillé*. Cette prospective est une étude qui participe à nous aider à prendre des décisions.

Par ailleurs, Bertholon Mourier est un projet au long cours. Vous ne voyez rien arriver parce que nous sommes en train de discuter, nous souhaitons avoir des partenaires qui nous accompagnent notamment sur ce type de projet. Ce n'est pas parce que nous avons acquis Bertholon Mourier qu'on va décider dans notre coin le projet. On parlait d'un lycée agricole et horticole ou de MFR, mais tout cela se fait avec des partenaires qui dépendent de la Région et de la Métropole. Nous devons réunir prochainement ces institutions pour faire le projet ensemble. La ville a protégé le foncier, ensuite nous aurons des discussions avec la Métropole, la Région voire avec le Ministère de l'Enseignement supérieur et le préfet de région pour définir un projet. C'est ce qui s'est passé pour le projet ANRU sur le quartier des Vernes. Le quartier fertile n'est pas arrivé comme ça parce que les élus givordins ont décidé, cela a été fait avec nos partenaires. Je le dis depuis que nous sommes élus, nous allons chercher des subventions donc on ne va pas faire des projets de notre côté sans aller chercher des subventions ; et nous sommes accompagnés par nos partenaires.

Je tiens à saluer le fait que la Métropole nous accompagne pleinement dans notre démarche et dans la mise en œuvre du projet de la majorité.

Pour ce qui concerne la crèche, communale ou pas, nous n'avons pas encore décidé. Nous allons faire des études, on s'oriente vers des choix mais on le fera à l'aune de ce que les études nous diront : communale, auquel cas il faudra augmenter la masse salariale de la ville, ou bien en faire une crèche associative ou coopérative, ce choix de gestion de la crèche n'est pas encore décidé par la majorité municipale. Il a été décidé que nous aurons une crèche de 48 berceaux, raison pour laquelle nous avons acquis le bâtiment de la CAF. Mais ces choix arriveront certainement d'ici la fin de l'année.

Pour ce qui concerne le personnel, et je l'ai redit aux organisations syndicales lors du comité technique, on doit me proposer un canevas de réunions d'ici mi-avril pour que des discussions dans les directions et avec les organisations syndicales puissent se faire en toute transparence afin de tout mettre sur la table. Ensuite, on verra ce qui se passera et on discutera avec nos agents. On ne le fera pas dans un coin, ça ne se fera pas que dans le bureau du maire, mais à tous les échelons de la collectivité.

Monsieur Riva, je n'ai pas tout compris dans votre propos, vous parlez de ville de 40 000 habitants, moi je gère une ville de 20 000 habitants, j'ai des équipements pour 20 000 habitants. Givors est une ville de 20 000 habitants avec des ressources pour 20 000 habitants. Je rappelle que dans les calculs si vous avez vu les comparatifs avec les villes de la même strate, Givors fait partie des villes de 20 000 à 50 000 habitants, mais nous faisons partie du début de la strate et parfois, on nous compare avec des villes de 50 000 habitants parce que ce sont les calculs de l'INSEE.

Et je ne sais pas d'où vous tenez le chiffre de trois policiers municipaux, cela me surprend, ou bien on m'aurait menti et je vais me retourner vers l'administration ! En plus, j'ai cette délégation et je suis accompagné de Monsieur Kheddache qui pourra me confirmer qu'on n'en a pas que trois.

Sur le plan de la sécurité, on est très clair vis-à-vis de la population et du conseil municipal, la sécurité de nos concitoyens est une priorité. Et j'entends qu'elle le soit tout au long de la mandature. Nous réorganisons ce service aussi pour apporter plus de présence auprès de nos concitoyens et les rassurer quand il le faut.

Ensuite, vous racontez des choses dont je ne sais pas à quoi elles correspondent ni d'où vous tirez vos sources, mais je crois que vous avez un problème de lecture ou de connaissance de ce qui se passe dans le service. C'est bien dommage mais c'est comme ça. Nous avons 9 agents et une personne doit être recrutée pour arriver à 10 agents, 1 directeur, 1 chargée du CLPSD, des dispositifs avec l'Etat et nos partenaires. Nous avons 3 ASVP, sachant que Pompon est parti, mais un autre cheval est arrivé ; depuis plus d'une semaine des patrouilles à cheval sont faites notamment sur le quartier de Bans, demain sur le quartier de Montrond et en début de semaine il était sur le quartier de la Freydière. On innove dans nos approches et je salue ces deux nouvelles recrues, le cheval et son cavalier.

Pour ce qui concerne les policiers municipaux, on sera d'ici juin à 10, les recrutements arrivent, le temps que les personnes soient libérées par les autres collectivités. On a des départs et des arrivées. On a un CSU, nous avons des études conséquentes notamment et on travaille avec les services de police et le préfet à la sécurité sur l'emplacement de nos caméras sur l'ensemble de la ville et nous avons demandé des financements tant à la préfecture qu'à la Région.

La sécurité de notre territoire, lutter contre les incivilités routières et contre toutes les formes de violence - vous avez vu ce matin les violences faites aux femmes -, c'est un travail important qui est fait et je salue le partenariat que nous avons avec le commissariat de police parce que la police seule ne peut pas faire grand-chose, comme la police municipale. Il y a un vrai travail de collaboration notamment avec des contrôles communs.

Je salue le travail de nos agents consistant à être proches de nos concitoyens, c'est la commande politique qui leur a été faite, tout en étant fermes quand des incivilités sont repérées.

Malgré ce que vous pouvez dire, je le comprends et je l'entends, nous avons une démarche prudente, mais en même temps ambitieuse. Oui, pour l'instant, on ne fait pas d'emprunt parce qu'il nous reste à savoir où on va avec une nouvelle école ou pas, de quels investissements nous avons besoin pour Bertholon Mourier, et quels investissements si nous allons sur une cuisine centrale, mais tout cela se prépare et vous le verrez arriver. L'an prochain, vous allez me dire qu'on dépense trop ! Je veux juste que l'on soit cohérent pour dire là où on va à nos concitoyens.

Je pense que la démonstration et la présentation qu'a faite Madame Fréty de l'orientation de la majorité municipale est assez claire, il y a un cap, on sait où on va, on sait ce que l'on propose aux Givordins ; ils nous en parlent et on répond.

J'espère, pour nous donner un peu plus les coudées franches, que l'on sortira de cette crise sanitaire, que la guerre s'arrêtera en Ukraine afin que les choses puissent démarrer véritablement. On lâchera alors un peu plus le frein à main et on accélérera un peu dans nos engagements.

M. Tarik KHEDDACHE.- Je tiens à rappeler à Monsieur Riva qu'être conseiller municipal, c'est être garant de la transparence et de la vérité parce qu'il fait beaucoup d'erreurs.

Je précise que nous n'avons pas que 3 policiers, nous en avons 9 et qu'un policier, chef de brigade, est en cours de recrutement, nous avons également un médiateur police prévention et médiation à la sécurité. Il y a un départ à la retraite d'un ASVP qui va être remplacé, un opérateur SCU aussi.

Et pour vous donner un ordre d'idée des opérations communes, sur le mois de mars, 18 opérations communes ont été faites avec la police nationale dont des opérations anti-rodéo jusqu'à 23 heures. Je tiens à saluer le travail de la police municipale et de la police nationale.

Pour voir le changement, Monsieur Riva, il faut déjà habiter sur Givors.

M. Fabrice RIVA.- Alors là, ce n'est juste pas possible. Il y a des attaques aux personnes qu'on ne fait pas. Comme vous, Monsieur le Maire, j'ai été agressé par 7 jeunes et j'ai décidé de mettre ma famille à l'abri. Je suis propriétaire à Givors, je paie ma taxe foncière à Givors, j'en paie plusieurs d'ailleurs. Et en plus, il n'y a que la racaille qui sait que je n'habite pas à Givors alors je m'étonne de cette affirmation.

On va revenir à ce que Monsieur Kheddache a dit. Je suis désolé, je ne raconte pas des conneries, il y a un Givordin, c'est vous qui avez communiqué dessus, et il y a un Code de Procédure pénale alors ici on n'est pas pour faire du juridique, mais je vais en faire un peu. Dans le Code de Procédure pénale il y a des articles, moi je suis à l'article 29 - Monsieur Kheddache doit être à un autre article qu'il va préciser -, article dans lequel on a des prérogatives : les policiers vont pouvoir faire des choses, mettre des amendes, ou pas. Un ASVP n'a pas les mêmes prérogatives qu'un policier municipal, vous le comptez dans l'effectif, très bien, moi je vous dis qu'à Givors, et ce sont vos dires sur le Givordin du mois dernier, il y a 3 vrais policiers municipaux qui ont eu la formation et il en faudrait 15.

M. LE MAIRE.- J'essaye d'avoir de la retenue et je vous demande d'avoir la même retenue sur les termes que vous utilisez. Vous avez parlé de racaille et c'était un peu limite ; je ne sais pas à qui cela s'adressait.

Vous avez fait un choix, on n'a pas à entrer là-dedans. Après, quand on vient parler des affaires de la commune, j'étais au fond de la salle et j'ai entendu à juste titre ce qu'a dit Monsieur Rahmouni, à savoir que nous engageons dans cette démarche d'être élus de la République, même involontairement pour eux, nos familles, nos enfants. Je tiens à vous saluer, Monsieur Rahmouni, pour les propos que vous avez tenus envers nos familles pour nous tous, parce que le fait d'être là ce soir, c'est un engagement et parce qu'on n'est pas avec nos familles.

Vous faites un certain choix, mais quand on vient s'occuper des affaires de la commune, on s'occupe des gens de la naissance jusqu'à la mort et au milieu, il y a des écoles, des crèches, un collège, le lycée, des entreprises, il y a la vie. Notre responsabilité, ce pour quoi les Givordins nous ont élus, c'est de veiller à ce que la vie de la cité soit la plus bienveillante possible. C'est le rôle que je m'astreins ici avec l'ensemble de la majorité.

Apparemment nous avons un problème de chiffres, vous avez mal lu les choses. *A priori*, votre source est le Givordin, dans lequel on parlait de la brigade de proximité à vélo parce que, là aussi, on innove. Vous avez mal lu, j'ai parlé tout à l'heure de Pompon qui a été remplacé, mais on a aussi demandé à la police municipale de faire du pédestre, d'être en voiture, mais aussi à vélo, ils circulent à vélo électrique. Ce sont des nouvelles formes d'approche pour être au plus près de nos concitoyens.

L'équipe à vélo est composée de 8 agents municipaux dont 3 policiers municipaux et 5 agents de surveillance de la voie publique. C'est la brigade de proximité à vélo, certains ne seront jamais en vélo donc ils ne sont pas comptabilisés, là on évoquait notre nouvelle démarche. Nous vous avons donné les chiffres exacts des effectifs de la police municipale, mais je vous ferai prendre un rendez-vous avec notre directeur qui vous fera un topo très clair de nos effectifs. Quoi qu'il en soit, les chiffres que nous vous avons donnés sont exacts : 9 policiers, le 10^{ème} va arriver, 3 ASVP, des chargés de mission, 1 CSU. On essaye d'améliorer et d'apporter plus de réponses sur le plan de la sécurité à nos concitoyens.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 27 voix pour, 3 voix contre (Monsieur RIVA, Madame MOÏOLI, Madame BODARD) et 5 abstentions (Madame CHARNAY, Monsieur LONOCE, Madame DIOP, Monsieur SEMARI, Madame CHECCHINI)

DÉCIDE

- D'ADOPTER le Budget Primitif 2022.

N°12

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA MIFIVA

M. LE MAIRE.- Pour éviter les conflits d'intérêts, je demande à Mme Allali, Mme Ruton, M. Rahmouni, M. Kheddache et M. D'Angelo de sortir.

Sorties de Foued Rahmouni, Grégory D'Angelo, Sabine Ruton, Tarik Kheddache et Dalila Allali

Présents : 26 - Procurations : 2- Absents : 7

M. Loïc MEZIK.- En préambule des deux prochaines délibérations, je veux réaffirmer le fait que nous maintenons, Monsieur Riva, le montant de 1 M€ pour aider nos associations car, contrairement à l'exemple de Loire sur Rhône que vous avez cité, on a un nombre plus conséquent d'associations sur notre commune. Nous faisons le choix de les soutenir avec des subventions et avec d'autres investissements futurs. Vous parliez des équipements, on entend partout depuis des années que nous avons des équipements sportifs équivalents à une ville de 40 000 habitants, ce qui n'est pas totalement vrai, mais pas totalement faux non plus, je vous l'accorde. Seulement, un grand nombre d'entre eux sont vétustes et pas seulement le parc des sports. Au niveau des investissements, du budget, il y a les AMO, beaucoup de choses sont mises en place sur les premières années de la

mandature et vous verrez les fruits de ces AMO et des études que l'on a pu faire dans les années à venir.

Enfin, avec tous nos partenaires, Métropole, Région, service des sports, en ce qui concerne le parc des sports on envisage de planifier de façon beaucoup plus pointue les investissements futurs sur nos équipements sportifs. Soyez rassuré par rapport à cela.

Concernant la délibération, je ne rappelle pas l'utilité et tout le travail qui est fait par la MIFIVA, mais je veux souligner que la Mission Intercommunale pour la Formation professionnelle et l'Insertion dans la Vie Active des jeunes a pour mission première de contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans. Son action est donc prépondérante sur la commune.

La subvention en 2021 était de 113 000 €, nous proposons pour 2022 de l'augmenter à 115 000 €.

Il est proposé au conseil d'allouer cette subvention de 115 000 € à la MIFIVA pour 2022 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens jointe à la présente délibération.

M. Fabrice RIVA.- Je vous remercie Monsieur Mezik pour les éclaircissements. En réunion de présidents de groupe, on avait discuté avec Monsieur le Maire sur le fait qu'il y aurait une convention d'objectifs à atteindre et nous trouvons le principe très bon, à savoir le nombre d'adhérents résidant sur la commune, le nombre de licenciés, les manifestations organisées, les actions et la présence aux fêtes de la ville seront des critères dont vous allez tenir compte et nous trouvons cela très bien. En revanche, je voulais vous faire remarquer qu'avec le Covid les associations n'ont pas pu faire de manifestations qui sont une source de revenus pour elles et nous pensons que, dans ce cadre, la majorité aurait pu augmenter le montant des subventions allouées.

M. Loïc MEZIK.- En effet, nous avons engagé depuis le début de la mandature, et nous avons été coupés pendant un peu plus de deux mois pour les raisons que vous savez, un projet visant à monter une politique associative sur la ville. Ce n'est pas seulement pour les subventions allouées aux associations sportives, c'est pour l'ensemble de nos associations ; on ne va plus y aller *au doigt mouillé*, on sera plus pertinent dans l'attribution des subventions.

On n'a pas pu augmenter énormément cette année certaines subventions parce que cette politique associative est en cours d'écriture avec nos services et il nous est apparu qu'on ne pouvait pas cette année baisser d'un côté et augmenter de l'autre. Nous avons donc maintenu la majorité des subventions dans leur montant de l'année précédente, mais il y a quand même eu quelques légères hausses.

M. LE MAIRE.- Il faut de la cohérence, Monsieur Riva. Vous ne pouvez pas d'un côté demander la baisse des impôts et de l'autre l'augmentation des subventions aux associations, ce que nous avons fait. Au global, il faut avoir de la cohérence. Avec le CCAS, nous sommes à 1,6 M€, nous avons augmenté les subventions aux associations.

Mme Christiane CHARNAY.- C'est de l'affichage.

M. LE MAIRE.- Non, c'est une réalité. Derrière les questions solidarité, de santé, de logement, le CCAS c'est l'accompagnement des personnes fragiles. Et le CCAS, ce n'est pas dans le budget communal, c'est une annexe du budget communal, il a son propre budget. Ce n'est pas que de l'affichage, on fait très clairement les choses.

Et dans le cadre de la réorganisation des directions, nous aurons l'arrivée d'une nouvelle directrice prochainement, et c'est tout le travail qui sera engagé sur 2022 notamment avec de nouvelles conventions d'objectifs et de moyens, et tout ce travail va se faire pour une mise en œuvre sur 2023.

Nous passons au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 28 voix
pour
DÉCIDE**

- D'ALLOUER une subvention de 115 000 euros à la MIFIVA pour l'année 2022 ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens jointe à la présente délibération avec la MIFIVA ;
- DE DIRE que la dépense sera imputée au budget.

Retours de Foued Rahmouni, Grégory D'Angelo, Sabine Ruton, Tarik Kheddache et Dalila Allali
Présents : 31 - Procurations : 4 - Absent : 0

N°13

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

M. LE MAIRE.- Monsieur Mezik est le rapporteur de cette délibération, mais il ne pourra pas participer au vote, étant membre des centres sociaux.

Je ne prendrai pas part au débat ni au vote, je devrai donc quitter la salle. Il en est de même pour M. Mezik donc, M. Rahmouni, Mme Batut au titre d'Hestia, M. Caballero au titre du SOG Football pour éviter les conflits d'intérêts.

Je donne la présidence à Madame Fréty.

Monsieur Mezik peut rapporter, mais il devra se retirer au moment du vote.

M. Loïc MEZIK.- L'ensemble de nos associations n'apparaissent pas parce que la présente délibération concerne les subventions allouées à hauteur de 23 000 €, ce qui nécessite la signature d'une convention d'objectifs et de moyens pour ces associations.

Vous avez les montants attribués en 2021. L'avantage en nature, c'est que coûte à la collectivité l'occupation des locaux, des terrains et l'entretien.

Il est proposé au conseil municipal d'allouer les subventions aux associations mentionnées dans la délibération pour l'année 2022, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de moyens et de dire que les dépenses seront imputées au budget.

Sorties de Mohamed Boudjellaba, Loïc Mezik, Foued Rahmouni, Françoise Batut, Jean-Yves Caballero

Présents : 26 - Procurations : 4 - Absents : 5

Mme Christiane CHARNAY.- Monsieur le Maire a parlé d'une subvention à Hestia, mais je ne l'ai pas retrouvée, y compris dans le déroulé de la délibération. Est-ce que ça s'appelle autrement ?

Mme Laurence FRETY.- Monsieur le Maire s'est trompé, la subvention Hestia est passée dans le budget du CCAS.

S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 30 voix pour
DÉCIDE

- D'ALLOUER les subventions aux associations mentionnées ci-dessus pour l'année 2022 ;

- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens jointes à la présente délibération avec ces associations ;
- DE DIRE que les dépenses seront imputées au budget.

Retours de Mohamed Boudjellaba, Loïc Mezik, Foued Rahmouni, Françoise Batut, Jean-Yves Caballero

Présents : 31 - Procurations : 4 - Absent : 0

M. LE MAIRE.- Pour ce qui concerne Hestia, c'est bien le CCAS, c'est une erreur de ma part ; je vous prie de m'en excuser, j'ai fait sortir Madame Batut pour rien.

Je vous propose de faire une pause.

(La séance, suspendue à 21 heures 15, est reprise à 21 heures 30.)

M. LE MAIRE.- Avant de reprendre sur le point suivant, on m'a donné le nom du cheval qui est arrivé sur la commune, il s'appelle Blue Sky.

La personne l'héberge chez elle et selon les semaines, il vient deux ou trois fois par semaine. Je crois qu'elle vient au centre technique municipal et de là, elle part sur les sites.

Mme Christiane CHARNAY.- Personne n'en a parlé.

M. LE MAIRE.- Elle va aller dans les coins reculés où il est difficile d'accéder en voiture.

N°14

M57 – FIXATION DES REGLES D'AMORTISSEMENT COMPTABLE ET FONGIBILITE DES CREDITS

M. Robert JOUVE.- Le passage à la nomenclature M57 sera sans conséquence sur le périmètre d'amortissement et de neutralisation des dotations aux amortissements. Dans ce cadre, les communes procèdent à l'amortissement de l'ensemble des actifs immobilisés, à l'exception des œuvres d'art, etc. Les communes et leurs établissements publics n'ont pas d'obligation d'amortir les bâtiments publics et les réseaux et installations de voirie. En outre, les durées d'amortissement sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de bien avec certaines exceptions dont vous avez la liste.

Pour les autres catégories de dépenses, les durées d'amortissement correspondent à la durée probable d'utilisation. Il est proposé de conserver les durées d'amortissement appliquées en M14 dans la mesure où elles correspondent aux durées habituelles d'utilisation des biens concernés.

La nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement au *prorata temporis*. Quand on achète un bien, on l'amortit à partir du 1^{er} janvier de l'année qui suit et maintenant avec la M57, lorsqu'on achète un bien en cours d'année, on sera obligé de l'amortir *prorata temporis* donc sur la partie de l'année sur laquelle on va l'utiliser.

Ce changement de méthode comptable relatif au *prorata temporis* s'applique sur les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2022.

Dans une logique d'approche par enjeux, la M57 prévoit qu'une méthode dérogatoire (consistant à amortir en année pleine l'année suivant celle de la mise en service) peut être maintenue pour certains biens qui ont un caractère non significatif sur la production de l'information comptable. Il peut donc

être décidé, afin de ne pas alourdir les opérations comptables, de procéder à l'aménagement de la règle du *prorata temporis* pour les biens de faible valeur dont le prix unitaire n'excède pas 500 €.

Application de la fongibilité des crédits : l'instruction M57 introduit également plus de souplesse que la M14 au travers du mécanisme de la fongibilité des crédits. Celui-ci permet au conseil municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chaque section. Les dépenses de personnel ne sont pas concernées par ce dispositif. À ce stade d'application de la M57, il n'est pas proposé d'appliquer cette fongibilité entre chapitres.

Il vous est proposé d'adopter les règles d'amortissements comptables susmentionnées.

M. Fabrice RIVA.- Lors de la réunion des présidents de groupe, pour le coup j'étais humaniste, j'étais dans l'empathie et pour les raisons que l'on connaît on n'a pas pu aller jusqu'au bout de ce qu'on voulait. Le tableau d'amortissement est bien fixé librement par l'assemblée délibérante, à savoir pour nous :

- les logiciels vont être amortis sur 5 ans, nous pensons qu'il faudrait 3 ans,
- les voitures sur 10 ans alors qu'il faudrait 5 ans,
- camions et véhicules industriels sur 10 ans, il faudrait 7 ans,
- matériel de bureau électrique ou électronique : 5 ans, il faudrait 3 ans,
- matériel informatique : 5 ans, il faudrait 3 ans
- installation de chauffage : 15 ans alors que la bienveillance voudrait qu'on les amortisse au maximum sur 5 ans voire 4 ans
- bâtiments légers, abris : 15 ans, il faudrait 10 ans.

Heureusement que dans le privé les méthodes de calcul d'amortissement sont différentes car avec de telles méthodes d'amortissement, la plupart des entreprises seraient en déficit voire en dépôt de bilan car dans le privé, l'investissement accroît la productivité et en utilisant du matériel ou des machines vétustes ou désuètes, on use son personnel.

M. LE MAIRE.- On a dit au début toutes les difficultés que nous avons eues et encore, on ne vous a pas dit toutes les difficultés liées aux logiciels, à ce passage à la M57. Sur certains points je vous rejoins, on n'a pas tout changé, on va peut-être changer la prochaine fois, s'il y a des points d'amélioration on le regardera de plus près.

La délibération n°15 qui suit porte sur la mise en place du règlement budgétaire et financier qui va nous donner tout un process. On pourra avoir un dialogue de gestion. Ça, c'est ce qui se fait à la ville de Givors, nous n'avons rien changé, nous avons maintenu exactement la même chose. Il nous fallait passer à la M57, je ne vous cache pas qu'on y passe dans la douleur, avec quelques difficultés qui nous dépassent. En revanche, j'espère que cette M57, on pourra l'améliorer, la challenger et que nos services vont nous proposer des choses.

J'entends bien qu'il faut amortir certains produits sur des délais plus courts que les délais que nous avons là, mais tout cela sera issu d'un travail qui sera fait tout au long de l'année et sur l'année prochaine.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix pour et 3 voix contre (Monsieur RIVA, Madame MOÏOLI, Madame BODARD)

DÉCIDE

- D'ADOPTER les règles d'amortissement comptable susmentionnées.

N°15

MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Mme Laurence FRETY.- J'avais imaginé vous présenter une vidéo de 2 minutes, mais vu l'ordre du jour, j'ai renoncé.

Je veux rebondir sur ce qui a été dit, on ne peut pas toujours appliquer ce qui se fait dans le privé parce qu'ils ont les moyens et le choix d'investir leur argent, en collectivité il y a quand même la notion de la gestion de l'argent public qui n'est pas le nôtre et c'est toute la différence avec l'entreprise privée qui fait ce qu'elle veut de son argent, elle prend les risques qu'elle veut. Nous, comme on gère de l'argent qui n'est pas à nous, cela explique qu'on n'a pas toujours les mêmes règles. Ceci dit, je vous rejoins, il y a peut-être des durées à revoir.

Il s'agit là en l'occurrence du règlement budgétaire et financier qui est obligatoire en passant à cette nomenclature comptable M57. Nous vous proposons de mettre en place un règlement budgétaire et financier relativement classique et qui pourra être adapté et revu notamment s'il y a des évolutions légales à intégrer.

Nous vous proposons d'adopter la mise en place de ce règlement budgétaire et financier.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix pour
DÉCIDE

- D'ADOPTER le règlement budgétaire et financier ci-joint.

N°16

DEPORT DE MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE JUDICIAIRE ENGAGEE A L'ENCONTRE DE MONSIEUR MARTIAL PASSI POUR DETOURNEMENT DE FONDS PUBLICS

M. LE MAIRE.- Je propose que Madame Fréty reprenne la présidence du conseil municipal en mon absence, devant quitter la salle.

Sortie de Mohamed Boudjellaba

Présents : 30 - Procurations : 4 - Absent : 1

M. Foued RAHMOUNI.- La commune a été informée par le Procureur de la République qu'une procédure était engagée à l'encontre de Monsieur Martial Passi pour des faits de détournement de fonds publics commis entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2016, période pendant laquelle il était maire de la commune de Givors. Il a perçu des indemnités pour frais de représentation prévues par l'article L. 2123-19 du Code général des collectivités territoriales destinées à couvrir les dépenses engagées par le maire à l'occasion de ses fonctions de représentation, en se faisant rembourser la somme de 8 726 € pour des achats qui n'auraient pas de lien avec ses fonctions dont des achats pour des soins de beauté et parfums pour un montant de 1 673,70 €, des articles de sport, des vêtements et des jouets.

La commune a reçu un avis d'audience à victime qui se tiendra le 24 juin 2022 au tribunal correctionnel de Lyon.

Considérant que Monsieur Mohamed Boudjellaba actuellement maire de la commune est partie prenante de la procédure et qu'à ce titre il a reçu également un avis d'audience à victime,

Considérant que les intérêts du maire sont susceptibles d'être en opposition avec ceux de la commune,

Considérant que l'article L. 2122-26 du Code général des collectivités territoriales prévoit que dans cette situation le conseil municipal doit désigner un autre de ses membres pour représenter la commune, soit en justice, soit dans les contrats.

Il est proposé au conseil municipal de dire que Monsieur le Maire n'exercera pas sa compétence pour ester en justice au nom de la commune dans l'affaire concernant Monsieur Martial Passi pour détournement de fonds publics ; de désigner Madame Nabiha Laouadi pour instruire le dossier et notamment décider de se constituer partie civile pour le compte de la commune ; de dire que Monsieur le Maire devra s'abstenir de toute intervention nécessaire à l'instruction, au suivi et à l'exécution des décisions relatives au dossier susmentionné.

Mme Laurence FRETU.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? *Pas de demande d'intervention.*

Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 29 voix pour et 5 ne prennent pas part au vote (Madame CHARNAY, Monsieur LONOCE, Madame DIOP, Monsieur SEMARI, Madame CHECCHINI)

DÉCIDE

- DE DIRE que monsieur le maire n'exercera pas sa compétence pour ester en justice au nom de la commune dans l'affaire concernant monsieur Martial Passi pour détournement de fonds publics (numéro de parquet 16327000292) ;
- DE DÉSIGNER madame Nabiha Laouadi pour instruire le dossier et notamment décider de se constituer partie civile pour le compte de la commune ;
- DE DIRE que monsieur le maire devra s'abstenir de toute intervention nécessaire à l'instruction, au suivi et à l'exécution des décisions relatives au dossier susmentionné.

Retour de Mohamed Boudjellaba

Présents : 31 - Procurations : 4 - Absent : 0

N°17

DENOMINATION D'UNE VOIRIE – RUE FRANÇOISE VOLTA

Mme Solange FORNENGO.- Depuis leur élection, les élus du groupe Construisons ensemble qui constituent la majorité de ce conseil municipal ont eu à cœur entre autres de faire le choix que les femmes soient mieux représentées dans l'espace public, qu'elles y soient plus visibles. C'est en ce sens qu'en 2021 l'avenue Vladimir Lénine a été renommée avenue Gisèle Halimi et en 2022, la majorité propose la mise à l'honneur d'une personnalité sportive et solidaire du territoire givordin, à savoir Françoise Volta.

Françoise Volta est surtout reconnue pour son investissement au sein du SOG basket où elle n'a pas ménagé sa peine en formant et entraînant des sportifs, en assumant aussi la présidence du club. Françoise Volta est aussi connue pour avoir été une femme solidaire, solidarité auprès de la population malgache, et elle était investie aussi dans des actions de solidarité dans la lutte contre le cancer.

Afin de rendre hommage à Françoise Volta, il est proposé au conseil municipal d'adopter la dénomination de la rue sans dénomination correspondant à la voie à double sens cheminant sur le parking Zola et reliant la rue Jacques Prévert à la rue Emile Zola d'une part et à son prolongement à sens unique, sens est-ouest reliant les rues Emile Zola et Roger Salengro, d'autre part, rue Françoise Volta.

Il est demandé au conseil municipal de charger Monsieur le Maire de communiquer cette information notamment aux services de La Poste.

M. LE MAIRE.- Nous informerons l'ensemble des services concernés par une nouvelle voirie.

En effet, Françoise Volta a beaucoup œuvré sur notre commune. J'ai reçu de la part de Givors en grand 2021 la demande de proposer le nom de Madame Andrée Evin sur une future rue givordine et comme l'a rappelé Madame Fornengo, avec la majorité nous avons décidé de rééquilibrer les voies par des noms de femmes givordines ou de femmes qui ont marqué l'histoire, je propose donc que l'on puisse, dès qu'on fera quelque chose, discuter par rapport à Madame Andrée Evin et échanger à ce sujet avec d'autres propositions que pourrait faire la majorité. On n'est pas fermé, tout ce qui participe à l'histoire givordine et que l'on peut honorer, on l'honorera sans dogmatisme.

Mme Solange FORNENGO.- Ce n'est pas parce que la majorité fait ce choix de rendre plus visible les femmes dans l'espace public que nous ne pourrions pas nommer des rues avec le nom d'autres hommes associés éventuellement à des femmes. Il n'y a pas d'exclusive.

Mme Christiane CHARNAY.- Merci Monsieur le Maire de nous informer, apparemment le mail a été envoyé à Givors en grand 1 heure avant le conseil municipal et je ne l'ai pas consulté.

Nous ne demandons pas spécialement une rue, ça peut être un espace. Je pense que dans cette assemblée tout le monde connaissait Andrée Evin.

M. LE MAIRE.- On ne dit pas non, nous prendrons le temps d'en discuter. Ce n'est pas exclusif, mais notre démarche vise à rééquilibrer. Après, quand nous avons remplacé l'avenue Lénine par l'avenue Gisèle Hamili cela a impliqué...

Mme Christiane CHARNAY.- Mais nous ne voulons pas que l'on débaptise une rue pour la renommer.

M. LE MAIRE.- On aurait pu débaptiser l'avenue Ho Chi Minh, mais cela m'aurait créé plus de problème parce que c'est 400 boîtes aux lettres.

Mme Solange FORNENGO.- On ne débaptise pas, on renomme, on ne balaye pas pour remplacer. Cela n'a pas tout à fait le même sens parce qu'il faut bien que l'histoire évolue.

M. LE MAIRE.- Au-delà de cela, l'idée est d'honorer par ce conseil des personnes méritantes qui ont travaillé pour la ville et les mettre en valeur à travers une rue, un espace ou un square. Dès que nous en aurons l'opportunité, nous le ferons.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix pour
DÉCIDE

- D'ADOPTER la dénomination de la rue sans dénomination correspondant à la voie à double sens cheminant sur le parking Zola, et reliant la rue Jacques Prévert à la rue Emile Zola d'une part, et à son prolongement à sens unique, sens Est-Ouest, reliant les rues Emile Zola et Roger Salengro d'autre part, qui sera nommée « Rue Françoise Volta » ;

- DE CHARGER monsieur le maire de communiquer cette information notamment aux services de la poste.

N°18

DEMANDE DE SUBVENTION A LA METROPOLE DE LYON DANS LE CADRE DE L'AIDE A L'INVESTISSEMENT 2022

M. LE MAIRE.- La Métropole a prévu une enveloppe de 10 M€ sur un appel à projet 2022 en direction des collectivités pour soutenir l'investissement des communes pour la création d'aménagements ou la rénovation d'équipements publics (école, crèche ou équipement sportif).

Nous avons décidé de solliciter le financement pour le projet de la création d'une crèche de 48 berceaux dans l'ancien bâtiment du centre social et pour cela, nous sollicitons un financement de 300 000 € à la Métropole.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix pour
DÉCIDE

- D'APPROUVER le projet de création d'un nouvel Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants de 48 berceaux ;
- DE SOLLICITER un financement de la Métropole de Lyon dans le cadre de son appel à projets municipaux 2022 pour soutenir ce projet sur la base d'un financement de 20 % du coût des travaux subventionnables, estimé à 1 800 000 euros HT, correspondant à un volume de subvention de 360 000,00 euros ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer tous documents nécessaires pour l'octroi de cette subvention.

N°19

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE BOTTINES ET BOTTILLONS ET LA MAIRIE DE GIVORS

Mme Delphine PAILLOT.- Bottines et Bottillons a pour objectifs principaux de permettre d'augmenter l'offre d'accueil sur le territoire de Givors pour répondre à la demande, des missions de socialisation des tout-petits, proposant des solutions d'accueils réguliers et occasionnels, de s'inscrire sur le territoire de Givors en lien avec le projet social, éducatif et pédagogique (participation aux commissions d'admission des places en crèche et aux commissions petite enfance).

Par délibération n°6 en date du 26 novembre 2020, la commune avait décidé de verser une subvention à Bottines et Bottillons services pour un montant maximum de 55 000 € correspondant à 10 berceaux, qui était à proratiser en fonction de la date d'ouverture de la structure. Celle-ci n'ayant pas été ouverte, aucune subvention n'a été versée au titre de l'année 2021.

La crèche est ouverte depuis le 1^{er} mars 2022 et est passée à 11 berceaux.

Il est proposé au conseil municipal de verser à Bottines et Bottillons une subvention d'un montant de 50 416,70 € pour l'année 2022.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne participe pas au vote ?

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix
pour
DÉCIDE**

- DE VERSER à Bottines et Bottillons une subvention pour un montant de 50 416,70 € pour l'année 2022 ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens ci-jointe avec Bottines et Bottillons pour l'année 2022 ;
- DE DIRE que la dépense sera inscrite au budget 2022 de la commune.

N°20

MODIFICATION DU PACK JEUNESSE

M. Gregory D'ANGELO.- Ici même il y a un an nous votions la mise à place du pack jeunesse, effectif depuis le 1^{er} avril 2021. Après un an d'expérimentation et en concertation avec le service, nous vous proposons de procéder à quelques ajustements.

Pour le jeune qui touche ces aides, il n'y a pas de différence notable, exceptée pour l'aide au BAFA. On constate sur tout le territoire depuis des années une baisse importante du nombre d'animateurs diplômés avec une formation BAFA que beaucoup de jeunes ne peuvent pas se payer. Pour remédier à cela, dans le cadre d'une convention que l'on vient de signer avec la CAF, le jeune Givordin qui souhaite passer le BAFA n'aura plus rien à déboursier. Dans un souci d'équité et de cohérence, ceux qui souhaitent passer cette formation seront orientés au service jeunesse qui pilotera le dispositif et qui expliquera les démarches à effectuer pour que l'intégralité du coût de la formation soit financée.

Mme Nathalie BODARD.- C'est une très bonne chose et le fait de demander aux jeunes de faire 7 heures en contrepartie au sein d'une association ou de la mairie, c'est aussi très bien et nous voterons pour.

M. LE MAIRE.- Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix
pour
DÉCIDE**

- D'APPROUVER les modifications du pack jeunesse décrites ci-dessus ;
- DE DIRE que les modifications seront applicables à compter du caractère exécutoire de la présente délibération ;
- D'AUTORISER monsieur le maire, ou son représentant, à signer les conventions liées au dispositif pack jeunesse

N°21

DISPOSITIF MON 1^{ER} EMPLOI 2022

M. Gregory D'ANGELO.- Ce dispositif permet à une vingtaine de jeunes de 17 ans d'avoir chaque été une première expérience professionnelle. Ce dispositif existe depuis 2009 sur Givors avec de plus en plus de jeunes qui postulent et comme il y a plus de candidatures, tous les ans il y a de plus

en plus de déçus. Le nombre d'emplois était récemment passé à 25 et nous vous proposons de valider la création de 5 emplois supplémentaires donc 30 au total afin que chaque été 5 jeunes de plus soient recrutés.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix pour DÉCIDE

- D'APPROUVER la création de 30 emplois non permanents d'adjoints techniques, d'adjoints administratifs ou d'adjoints d'animation pour faire face à un besoin saisonnier d'activité pour les mois de juillet et d'août 2022 ;
- DE DIRE que les crédits seront inscrits au budget primitif 2022

N°22

ORGANISATION D'UN CONCOURS DE BALCONS ET JARDINS FLEURIS POUR LES GIVORDINES ET LES GIVORDINS

M. Cyril MATHEY.- Le concours des balcons fleuris a pour objectif de participer à notre plan de mandat dans le but que notre ville soit plus fleurie et participe donc à l'embellissement de notre commune. Ce concours est à destination de tous publics, que l'on soit propriétaire ou locataire. Pour ce faire, il faut s'inscrire sur le site de la ville et un jury sera chargé de se promener dans les rues et d'observer les fleurissements de balcons, de fenêtres, de pieds d'immeubles, de maisons visibles de la rue.

M. LE MAIRE.- C'est un concours gratuit, mais sur inscription préalable.

M. Fabrice RIVA.- Bravo Monsieur Mathey, vous auriez aussi pu offrir ou proposer une jolie maisonnette à insectes afin de favoriser la pollinisation et ainsi favoriser la floraison et participer à la biodiversité givordine.

M. LE MAIRE.- Cela peut faire partie des lots à gagner. Merci de la proposition, nous en tenons compte.

M. Cyril MATHEY.- Les lots potentiels sont en effet tournés autour de plantes, d'arbres et votre idée est à retenir.

M. LE MAIRE.- Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix pour DÉCIDE

- D'APPROUVER la création du concours balcons et jardins fleuris ;
- D'APPROUVER le règlement du concours tel que présenté en annexe ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

N°23

ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE AUX GIVORDINS POUR L'ACQUISITION D'UN VELO

M. Robert JOUVE.- Cette délibération a pour but d'aider les Givordins à acheter un vélo électrique ou non. La ville de Givors propose une aide de 100 € pour l'achat d'un vélo, il est envisagé de reconduire cette attribution qui existait déjà pour l'achat de trois sortes de vélos : vélo électrique, vélo pliant ou vélo cargo familial ou pour personne à mobilité réduite.

Il est également proposé d'octroyer une aide pour l'acquisition d'un vélo classique dans la limite de 50 € par vélo.

Le montant attribué ne sera pas supérieur à 20 % du montant total, toutes taxes comprises de l'achat ou de la transformation.

Je vous demande d'approuver la mise en place de ce dispositif municipal qui vient en complément de ce qui est fait par la Métropole, à savoir une aide jusqu'à 500 € pour l'acquisition d'un vélo. Cela se cumule. Et la différence entre Givors et la Métropole, c'est que sur Givors pour les 100 € il n'y a pas de notion de revenus, alors qu'au niveau de la Métropole, il y a une notion de revenus à respecter. Mais les deux aides sont complémentaires.

M. Fabrice RIVA.- C'est uniquement pour un vélo neuf ou cela est-il aussi valable pour un vélo d'occasion ?

M. LE MAIRE.- C'est précisé dans la délibération : achat d'un vélo neuf ou d'occasion.

33 Givordins ont bénéficié en 2021 de l'aide de 100 €. C'est une belle réussite.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix pour DÉCIDE

- D'APPROUVER la mise en place du dispositif municipal d'aide à l'achat ou transformation d'un vélo au profit des habitants de la commune, dans les conditions définies ci-dessus ;
- DE FIXER pour toute demande éligible au dispositif le montant de l'aide à 100 euros pour les vélos électriques, pliants, cargos, familiaux ou PMR dans la limite de 20 % du prix d'achat ;
- DE FIXER pour toute demande éligible au dispositif le montant de l'aide à 50 euros pour les vélos à propulsion musculaire dans la limite de 20 % du prix d'achat ;
- D'INSCRIRE au budget la somme de 4 000 euros ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer une convention avec chaque bénéficiaire éligible et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N°24

MODALITES DE MISE A DISPOSITION, D'UTILISATION ET DE RESERVATION DES SALLES MUNICIPALES DANS LE CADRE D'ELECTIONS POLITIQUES

M. LE MAIRE.- Nous mettons en place la règle suivante pour tout le mandat, à savoir, pour les candidats ou les partis politiques, la gratuité d'une salle pour chaque tour.

Mme Christiane CHARNAY.- Je trouve qu'une gratuité, c'est restrictif, pourquoi pas deux ?

M. LE MAIRE.- Avant, il n'y en avait pas.

Mme Christiane CHARNAY.- Vous ne pouvez pas dire cela, d'ailleurs pour les municipales nous avons profité de salles.

M. LE MAIRE.- Non, c'est la délégation qui l'a voulu.

Mme Christiane CHARNAY.- En 2014 et en 2020, on avait mis à disposition des salles. A chaque élection nous avons mis des salles à disposition.

M. LE MAIRE.- Pour clarifier les choses, c'est une décision du conseil municipal avec une gratuité par tour pour tout le monde, ensuite si les partis politiques souhaitent réserver plus de salles, ils les réservent dans le cadre de leurs comptes de campagne.

La ville de Givors propose cela pour l'ensemble du mandat. Les services pourront mettre en œuvre cette délibération sans aucun problème.

Mme Christiane CHARNAY.- Elle est aussi valable pour les élections municipales ?

M. LE MAIRE.- Ce sera valable jusqu'aux prochaines élections municipales.

Mme Christiane CHARNAY.- C'est un peu restrictif.

M. LE MAIRE.- Pas plus que ça, les comptes de campagne sont remboursés donc vous pouvez louer. Vous avez une gratuité par tour, pour le reste vous pouvez réserver, sachant que le prix des salles municipales n'est pas élevé.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix
pour
DÉCIDE**

- DE DIRE que pendant la durée des périodes préélectorales et électorales dans le cadre d'élections politiques, tout candidat déclaré ou ayant déclaré un mandataire financier au titre des dispositions du Code électoral pourra disposer gratuitement d'une salle par tour pour chacune des élections ;
- DE DIRE que si des demandes supplémentaires sont formulées, la mise à disposition des salles se fera dans les conditions financières décrites dans la délibération n° 8 du 3 décembre 2018 ;
- DE DIRE que la liste des salles pouvant être mises à disposition est annexée à la présente délibération ;
- DE DIRE que dans le respect du principe de neutralité et d'impartialité, en cas de sollicitation d'une même salle le même jour à la même heure, celle-ci sera attribuée au candidat ayant eu le moins de demandes accordées ;
- DE DIRE que les réservations des salles municipales ne pourront être accordées que si elles sont compatibles avec les nécessités liées à l'administration des propriétés communales, au fonctionnement des services ou au maintien de l'ordre public ;
- DE DIRE que l'utilisation des salles se fera dans le respect du règlement intérieur de chaque salle communale et dans le respect des règles sanitaires en vigueur à la date d'utilisation de la salle.

ADHESION AUX ACTIVITES DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE DU SIGERLY

M. Alipio VITORIO.- Le SIGERLY, syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise, est l'un des acteurs locaux de proximité en charge de la transition et de la gestion énergétique dans le territoire. Il compte parmi ses membres 66 communes et la Métropole de Lyon.

Selon les statuts en vigueur en date du 24 décembre 2021, le SIGERLY exerce les compétences suivantes : concession de la distribution publique d'électricité et de gaz, éclairage public, simulation coordonnée des réseaux, création, aménagement, entretien et gestion de réseau de chaleur ou de froid urbain.

Le syndicat est doté d'un service dédié à la maîtrise de la demande d'énergie, dénommé service conseil en énergie partagé (CEP). Il a pour objectif d'aider les communes signataires d'une convention à mieux maîtriser leur consommation et leurs dépenses énergétiques en leur mettant à disposition sur le territoire des moyens partagés. Les communes peuvent ainsi mettre en œuvre une politique énergétique sur leur patrimoine, particulièrement nécessaire dans le contexte de réchauffement climatique, de hausse des prix de l'énergie et de l'influence géopolitique. La convention est à conclure pour une durée ferme de 4 années, elle prévoit plusieurs niveaux de prestations. Ont été retenus les deux niveaux de prestations suivants :

- Le niveau 1 qui comprend un bilan annuel de suivi des consommations énergétiques du patrimoine de la commune ;
- Le niveau 3 qui comprend les services à choisir par la commune au fil de l'eau en fonction de ses besoins : études, accompagnements à la réalisation d'un schéma directeur immobilier énergétique, accompagnements de projets, prestations techniques, suivis d'installation.

Un devis sera transmis à la commune pour validation à chaque accompagnement demandé. Pour ces deux niveaux, les tarifs sont pour la commune de Givors, strate de commune supérieure à 10 000 habitants, de 15 centimes par habitant pour le niveau 1, soit un coût annuel de 3 042 €, et d'une refacturation à l'euro près, subventions déduites, dans le cadre de missions externalisées et 50 € de l'heure dans le cadre de missions menées en interne pour le niveau 3.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention d'adhésion aux activités de conseil en énergie partagé du SIGERLY, d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec le SIGERLY en retenant les prestations proposées de niveaux 1 et 3, ainsi que pour l'année 2022 l'intégration d'un historique de facturation dans le logiciel de suivi des consommations énergétiques du SIGERLY pour un montant annuel de 3 042,75 € pour le niveau 1, 829,60 € pour l'intégration d'un historique de facturation, au réel à l'euro près, déduction faite des subventions le cas échéant pour les études au cas par cas menées dans le cadre du niveau 3 ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer les annexes et tout autre document se rapportant à cette adhésion et à la bonne exécution de cette convention, y compris d'éventuels avenants ou résiliations.

M. LE MAIRE.- Je propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix pour
DÉCIDE

- D'APPROUVER la convention d'adhésion aux activités de conseil en énergie partagé du SIGERLY ;

- D'AUTORISER monsieur le maire à signer cette convention avec le SIGERLy, en retenant les prestations proposées de niveaux 1 et 3, ainsi que, pour l'année 2022, l'intégration d'un historique de facturation dans le logiciel de suivi des consommations énergétiques du SIGERLy, pour un montant annuel de :
 - 3 042,75 € pour le niveau 1,
 - 829,60 € pour l'intégration d'un historique de facturation,
 - au réel à l'euro près, déduction faite des subventions le cas échéant, pour les études au cas par cas menées dans le cadre du niveau 3 ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer les annexes et tout autre document se rapportant à cette adhésion et à la bonne exécution de cette convention, y compris d'éventuels avenants ou résiliation.

N°26

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS SOLIHA ET L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE LA METROPOLE DE LYON (ALEC) POUR FACILITER LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT POUR LES MENAGES

M. Cyril MATHEY.- Il s'agit de renouveler une convention entre l'association à but non lucratif Soliha et l'ALEC de la Métropole. Cette convention fait suite à une première expérience de l'année 2021 dont je tiens à donner quelques éléments de bilan : 71 contacts suite à des permanences mensuelles faites à la Maison des services publics, 53 rénovations énergétiques de logement, 18 adaptations de logement pour les PMR. Cela a concerné 50 Givordins.

Il s'agit de renouveler cette convention afin de remplir nos objectifs de transition énergétique et d'accompagnement des ménages modestes.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix pour
DÉCIDE

- D'AUTORISER monsieur le maire à signer la convention tripartite avec SOLIHA et l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Métropole de Lyon visant à faciliter la rénovation énergétique de l'habitat pour les ménages ;
- D'ACCORDER une subvention d'un montant total de 9 000 € pour l'année 2022, répartie en 7 500 € pour SOLIHA et 1 500 € pour l'ALEC ;
- DE DIRE que les dépenses correspondantes en fonctionnement sont inscrites au budget primitif au chapitre 65.

Sortie de Cyril Mathey

Présents : 30 - Procurations : 4 - Absent : 1

N°27

DISPOSITIF REGIONAL D'AIDE AUX COMMERCE EN QPV – SIGNATURE D'UN AVENANT DE PROLONGATION

Mme Dalila ALLALI.- Il s'agit de réitérer la convention signée l'an dernier pour la prolonger jusqu'au 31 décembre 2022. C'est tout à fait la même concernant l'aide aux quartiers Politique de la ville sur les mêmes critères.

Un détail supplémentaire à vous faire connaître, nous avons sollicité la Région dans le but de leur demander que certains quartiers qui ne sont pas aujourd'hui en Politique de la ville soient considérés comme en Politique de la ville parce qu'ils le méritent tout autant et qu'ils ont toutes les difficultés d'un quartier Politique de la ville, mais une fin de non-recevoir nous a été envoyée par la Région, on ne pourra donc pas inclure les rues Victor Hugo et Jean Ligonnet sur le dispositif de convention régional.

M. LE MAIRE.- Je propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 34 voix pour DÉCIDE

- D'APPROUVER l'avenant de prolongation du dispositif régional d'aide aux commerces situés en quartiers prioritaires de la politique de la ville, portant la durée de validité du dispositif au 31 décembre 2022 ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer l'avenant correspondant, et plus globalement faire le nécessaire quant à sa mise en œuvre effective.

Retour de Cyril Mathey

Présents : 31 - Procurations : 4 - Absent : 0

N°28

GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A LA SOCIETE 3F/IMMOBILIERE RHÔN-ALPES AUPRES DE LA CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS (CDC) POUR LA REHABILITATION DES RESIDENCES DE 108 LOGEMENTS SISES 1 ALLEE DU CARÊME ENTRANT ET 7 RUE DU SUEL

Mme Zafer DEMIRAL.- Parmi les aides qu'une commune peut accorder à une personne de droit privée figurent les garanties d'emprunt prévues dans le Code général des collectivités territoriales.

La société 3F, dans le cadre de la réhabilitation de 108 logements, nous sollicite une garantie financière à hauteur de 15 %, s'agissant d'une réhabilitation qui améliorera le quotidien des locataires givordins.

Nous vous proposons d'accepter cette garantie d'emprunt.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix pour DÉCIDE

- D'APPROUVER la garantie financière de la commune à la SA d'HLM Immobilière Rhône-Alpes pour le prêt qu'elle sollicite auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à raison de 15 % du montant total de l'emprunt de 216 000 euros, selon les caractéristiques présentées au contrat n° 120849 ci-annexé ;
- DE S'ENGAGER pendant la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité, à libérer en cas de besoin, les ressources nécessaires et suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt ;
- DE S'ENGAGER sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, à se substituer à la SA d'HLM Immobilière Rhône-Alpes dans les meilleurs délais pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer de défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à intervenir en qualité de garant au contrat de prêt passé entre la SA d'HLM Immobilière Rhône-Alpes et la Caisse des Dépôts et Consignations et signer tous les documents y afférent.

N°29

GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A LA SOCIETE EN COMMANDITE PAR ACTIONS (SCA) FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (CDC) POUR L'ACQUISITION-AMELIORATION DE 2 LOGEMENTS SIS 32 PLACE DU SUEL

Mme Zafer DEMIRAL.- A l'identique de la précédente délibération, la SCA envisage l'acquisition et l'amélioration de deux logements situés au 32 place du Suel. Cette action permettra d'agir sur l'amélioration de la qualité de l'habitat en centre-ville, celui-ci se trouvant souvent très dégradé dans le vieux Givors.

Nous vous proposons d'accepter cette garantie d'emprunt.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix pour DÉCIDE

- D'APPROUVER la garantie financière de la commune à la SCA Foncière d'Habitat et Humanisme pour le prêt qu'elle sollicite auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à raison de 15 % du montant total de l'emprunt de 120 584 euros, selon les caractéristiques présentées au contrat n° 122779 ci-annexé ;
- DE S'ENGAGER pendant la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité, à libérer en cas de besoin, les ressources nécessaires et suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt ;
- DE S'ENGAGER sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, à se substituer à la SCA Foncière d'Habitat et Humanisme dans les meilleurs délais pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer de défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à intervenir en qualité de garant au contrat de prêt passé entre la SCA Foncière d'Habitat et Humanisme et la Caisse des Dépôts et Consignations et signer tous les documents y afférent.

N°30

MODIFICATION DU PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS DE L'ESPACE NAUTIQUE A COMPTER DU 7 JUIN 2022

M. Tarik KHEDDACHE.- Avec les travaux réalisés à l'espace nautique et comme à chaque période estivale, il est prévu l'installation d'un aqua parc dans le cadre des festivités de cet été. Nous sommes dans l'obligation d'adopter un nouveau plan d'organisation de surveillance et de secours conformément aux articles 322-12 et 322-17.

Vous avez dans vos annexes un plan de l'ensemble des installations comportant les bassins, les équipements, les zones de surveillance, les postes de surveillance, les lieux de stockage, les moyens de communication intérieurs et extérieurs et les voies d'accès et de secours extérieures.

Je vous propose d'adopter ce nouveau plan.

Mme Christiane CHARNAY.- Dans ce cadre, est-ce que la piscine va être ouverte au public cet été ?

M. LE MAIRE.- Oui, au mois de juin.

Mme Christiane CHARNAY.- On peut toujours regretter l'absence de l'espace bien-être que l'on avait initié.

M. LE MAIRE.- Nous, nous ne le regrettons pas pour les comptes publics.

Mme Christiane CHARNAY.- Cela aurait permis notamment dans le cadre des activités des seniors de profiter de cet espace alors qu'ils se rendent à Sainte-Foy-lès-Lyon et compte tenu du coût de ce déplacement, finalement cela ne concerne que très peu de seniors puisque c'est une seule séance et 8 personnes.

On regrette vraiment que cet espace bien-être n'ait pas été mis à disposition de nos Givordins.

M. LE MAIRE.- C'était 2 M€.

M. Loïc MEZIK.- La piscine va rouvrir à la fin des travaux, plutôt début juillet, en espérant que tout se passe bien.

Et nous n'avons pas voulu faire l'espace bien-être parce que, pour nous, la piscine municipale doit être tournée vers les jeunes pour l'apprentissage de la natation et savoir nager, savoir s'en sortir dans toutes les situations, la piscine doit être pour les familles. C'est aussi en raison du montant qu'aurait coûté l'espace bien-être. On a aussi des réparations qui n'avaient pas été prévues pour la piscine, il va falloir refaire les bassins et cela va nous coûter très cher dans les années à venir avec les fuites importantes qu'il y a. Nous aurons également un surcoût par rapport à la motorisation des baies vitrées, vu qu'elles sont très lourdes, le moteur ne suit plus.

Nous avons d'autres priorités.

Mme Christiane CHARNAY.- Les travaux de la piscine avec l'espace bien-être étaient financés, on les avait programmés dans le budget.

M. LE MAIRE.- C'est programmé, pas financé.

On ne va pas refaire le débat. Madame Charnay, vous avez dit pendant que Monsieur Mezik parlait qu'il fallait raser, je ne suis pas loin de penser qu'il fallait tout refaire au vu de ce qui nous attend. Vous saviez très certainement, parce que vous étiez à ma place, qu'il y a 48 m³ d'eau perdus par

jour au sein de la piscine, on a pu colmater quelques fuites, mais pas toutes. En effet, il y a de quoi s'interroger, on aurait peut-être dû refaire le bassin et la partie technique plutôt que de commencer par les vestiaires. Vous le dites sur le ton de l'humour, mais il aurait peut-être fallu le faire. C'est là qu'une étude de prospective autour de l'usage de la piscine, de ce qu'on voulait en faire et de ce que ça va nous coûter aurait été utile. On aurait peut-être dû la faire et peut-être qu'on aurait fait nos investissements différemment.

Nous avons pris une situation en route que vous avez lancée, nous avons arrêté la partie bien-être parce qu'il fallait moderniser une partie, mais surtout tout l'enjeu des 10 prochaines années sera de faire des investissements très lourds, entre 5 et 10 M€, ce qui n'est pas rien dans un budget communal. C'est un sujet qui nous préoccupe.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix pour
DÉCIDE

- D'ABROGER le précédent Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours de l'espace nautique de la commune de Givors ;
- D'ADOPTER le nouveau Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours de l'espace nautique de la commune de Givors à compter du 7 juin 2022 ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours ci-joint, applicable à compter du 7 juin 2022 ;
- DE DIRE que le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours, après signature, fera l'objet d'un affichage au sein de l'espace nautique et en bordure des bassins ;
- DE DIRE que le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours, après signature, fera l'objet d'une communication à la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse et aux Sports.

N°31

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ESPACE NAUTIQUE DE GIVORS

M. Tarik KHEDDACHE.- J'ai évoqué tout à l'heure les travaux sur l'espace nautique et la modification du plan de surveillance et de secours et il est proposé d'adopter un nouveau règlement intérieur adapté au fonctionnement de cet équipement.

Le règlement définit les règles de fonctionnement comme les conditions d'accès et les règles d'utilisation, ainsi que les règles d'hygiène qui s'appliquent aux usagers.

M. LE MAIRE.- Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix pour
DÉCIDE

- D'ADOPTER le nouveau règlement intérieur de l'espace nautique de Givors qui entrera en application à compter du 13 juin 2022 ;

- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer les documents correspondants.

N°32

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION FAMILIALE (DE GESTION) SAINT THOMAS D'AQUIN POUR LES ECOLES DE MATERNELLES ET ELEMENTAIRES SAINT THOMAS D'AQUIN DE GIVORS

M. Azdine MERMOURI.- On se met en conformité avec la loi du 26 juillet 2019 pour une Ecole de la confiance qui impose un traitement équitable entre les écoles publiques et les écoles privées.

On vient se conformer à cette loi et cela nous impose d'avoir un traitement financier équitable. Un calcul a été fait pour savoir combien coûtent un élève élémentaire et un élève maternel à la ville de Givors et ce coût par élève a été appliqué aux écoles élémentaires de Saint Thomas d'Aquin.

La ville devra donner 137 000 € à ces écoles.

En contrepartie, nous avons demandé que la ville soit représentée dans les instances des conseils d'administration.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix pour DÉCIDE

- D'APPROUVER les montants de la participation financière de la commune de Givors aux dépenses de fonctionnement des classes des écoles maternelles et élémentaires privées sous contrat d'association ;
- D'APPROUVER la convention en annexe et d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer cette dernière.

N°33

REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE ET REVISION TARIFAIRE

M. Thomas KUNESCH.- Ce projet de délibération portant sur le règlement intérieur de la médiatique et sa révision tarifaire vise à ce que l'accès de la culture soit encadré et gratuit pour tous, seul le remplacement de DVD est à la charge de l'utilisateur de par son coût onéreux.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le règlement intérieur et les conditions tarifaires des services de la médiathèque à compter du 1^{er} avril 2022.

M. Fabrice RIVA.- Des personnes qui n'habitent pas Givors bénéficieront aussi de la gratuité. Tout le monde peut y aller gratuitement, si je comprends bien la délibération.

M. LE MAIRE.- Oui, c'est l'accès à la culture pour tous.

M. Fabrice RIVA.- C'est aussi l'accès à la casse, si on perd une carte, un boîtier CD, c'est gratuit, et cela ne vous choque pas ? Quelqu'un qui casse 15 fois un CD, on lui dit que ce n'est pas grave et que c'est gratuit.

M. LE MAIRE.- Pourquoi être dans l'excès ?

M. Fabrice RIVA.- C'est une question de principe, on ne peut pas tout offrir à n'importe quel prix et dire que le contribuable givordin paiera si vous faites une bêtise.

M. LE MAIRE.- On n'offre pas tout, on rend accessible la culture du livre, du CD, du DVD.

M. Fabrice RIVA.- Aux frais des Givordins.

M. LE MAIRE.- Savez-vous combien de recettes nous avons sur la médiathèque ? 3 000 €/an. Aujourd'hui, on veut que les Givordins puissent prendre des livres. Vous parlez des extérieurs, mais ce n'est pas parce qu'on dit que c'est gratuit que les extérieurs vont venir par hordes de 500 personnes prendre des livres à la médiathèque de Givors, et en même temps ça serait plutôt bien !

La gestion d'un plastique déchiré, cassé par la tarification coûte plus cher que ce que rapporte la tarification. Pour gagner 3 000 €, vous créez des actes administratifs qui coûtent plus cher en temps personnel, il est donc préférable de faire en sorte que cette culture soit accessible à tous et notamment aux enfants des quartiers.

Bien évidemment, nos agents veilleront que les choses soient rendues en temps et en heure, c'est le principe d'échange d'une médiathèque. Mais ne soyons pas négatifs, voyons les choses comme une opportunité et là, il y a une opportunité pour les enfants et les familles givordines d'accéder à la culture et on n'en fait pas un barrage.

Je vous assure qu'il est préférable d'effacer cette recette de 3 000 €/an, de l'intégrer dans le budget communal plutôt que d'en faire des actes administratifs qui coûtent plus chers. C'est ce que l'on a fait aussi pour le transport d'enfants du plateau de Montrond, le coût total était de 23 000 € et ça ne rapportait que 2 000 € donc ça faisait faire des actes administratifs au SAF et des erreurs et ça coûtait plus cher que ce que cela rapportait donc ça n'a pas d'utilité. Ayons un service public plus efficient, soyons plus logiques, regardons les choses de façon comptable et en termes de projet municipal.

Rendre accessible la culture est un enjeu et je souhaite que les Givordins retournent à la médiathèque, utilisent cet équipement qui coûte au budget communal, mais je préfère cela qu'un équipement à moitié vide. Par cette délibération, on lui donne plus d'attrait, plus d'accès et c'est tout l'enjeu.

Si vous avez raison, qu'on a beaucoup trop de casse, on regardera le coût de cette casse, mais je ne crois pas qu'il faille avoir l'approche négative que vous avez, croyez en l'humain. Vous le dites suffisamment en début de chaque prise de parole, croyez en l'humain, soyez positif, Monsieur Riva, cela vous fera du bien. Je vous le dis amicalement.

M. Fabrice RIVA.- On vous offre, on vous donne, mais faites attention de ne pas l'abîmer, tout simplement. Je ne vois rien d'autre. Je suis né à Givors, je sais comment ça fonctionne, il y a quand même des employés qui doivent réparer et quand ils réparent il y a un coût. Et le fait de dire « si vous le cassez, ce sera facturé 1 ou 2 €... », ne le faites pas, mais ne le mettez pas dans le règlement intérieur. Si c'est cassé, vous laissez à l'agent le libre-arbitre de facturer ou pas parce que ça fait 15 fois que l'enfant ramène quelque chose de cassé et là, on marque le coup, mais le fait de dire que c'est totalement gratuit, ce n'est pas grave, cela me gêne.

M. Robert JOUVE.- Je reviens sur le coût des actes que l'on passe sur la gestion de la médiathèque. C'est vrai que cela a un coût pour la municipalité et intégrer 3 000 € directement dans le budget, ce n'est pas bête. On a pu voir sur la délibération n°4 qu'on a suite à une procédure de surendettement une dette médiathèque de 337,27 € qu'on est obligé de passer en créance éteinte, on a fait travailler la trésorerie principale, du personnel municipal pour relancer les familles, envoyer des courriers. A partir du moment où on a la gratuité, tout cela s'éteint, nous ferons donc des gains par ailleurs.

M. Foued RAHMOUNI.- Il me paraît important d'insister sur le fait qu'on fait le choix de créer les conditions pour que la culture soit accessible à tous. Personnellement, que des habitants d'autres territoires des communes environnantes viennent à Givors, se bousculent parce que d'un seul coup il y a la gratuité, je ne pourrais que m'en féliciter. Ce serait une très belle image que de voir une file d'attente de personnes qui voudraient venir à la médiathèque tellement l'attrait a été intéressant à ce sujet.

Il me paraît important de rendre accessible la culture au plus grand nombre, d'essayer de lever des freins à un certain nombre de familles givordines qui se disent que la médiathèque, ce n'est pas pour elles pour différentes raisons, des raisons de légitimité par rapport à l'outil de la culture en tant que telle, parfois aussi malheureusement pour des raisons d'ordre financier. Si nous arrivons à travailler là-dessus, *banco* ! Et il faut comprendre que la médiathèque, ce n'est pas uniquement le fait de pouvoir accéder à des livres, DVD ou de la musique, d'autres choses sont proposées comme des permanences d'accompagnement informatique, on aide les gens à faire leurs démarches administratives, des conférences sont organisées, des découvertes lecture, il y a toute une activité très intéressante qui est mise en place et l'idée est de la mettre en lumière et de la valoriser.

Nous assumons de rendre cet équipement gratuit, c'est un choix politique, tout comme nous avons fait le choix politique de partir du principe qu'on est bienveillant par rapport aux personnes et on part du principe qu'on a tous le bon en nous et que, de fait, parce qu'on se fait confiance mutuellement les uns les autres, ce n'est pas parce qu'il y a la gratuité que les Givordins ou les habitants d'autres communes vont se permettre de ne plus respecter l'équipement, les agents municipaux qui font vivre la médiathèque.

M. Loïc MEZIK.- Au-delà de la volonté politique évoquée par Monsieur Rahmouni, il suffit de lire la présente délibération qui précise que le Manifeste de l'Unesco indique que les services de la bibliothèque sont en principe gratuits, cela étant confirmé par la loi 2021-171 qui a modifié le Code du patrimoine qui dispose désormais que l'accès aux bibliothèques et la consultation sur place de leurs collections sont gratuits.

En ce qui concerne la fréquentation de la bibliothèque, je ne sais pas si vous la fréquentez régulièrement, Monsieur Riva, moi j'ai eu le déplaisir à cause du Covid de ne pas pouvoir y aller, mais dernièrement avec la levée du pass sanitaire, la culture a enfin été à nouveau accessible à tous et surtout aux jeunes gens de plus de 12 ans à qui on impose des restrictions difficiles depuis deux ans. J'ai eu le grand plaisir d'y retourner avec ma famille et de voir beaucoup de jeunes qui étaient là non pas uniquement pour l'aspect lecture, mais aussi pour l'informatique puisqu'on a un très bel espace informatique. J'ai vu des gens très attentifs à respecter tous les supports, aussi bien des Givordins que des non-givordins ; toutefois, je ne pense pas que beaucoup de non-givordins fréquentent la médiathèque, quoi qu'il en soit les Givordins respectent leur bibliothèque, ils sont très heureux d'y aller et je ne pense pas qu'il y ait énormément de casse.

M. LE MAIRE.- Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 32 voix pour et 3 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA, Madame MOÏOLI, Madame BODARD)

DÉCIDE

- D'APPROUVER le règlement intérieur joint à la présente délibération qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} avril 2022 ;
- D'APPROUVER les conditions tarifaires des services de la médiathèque détaillées ci-dessus à compter du 1^{er} avril 2022.

N°34

REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Mme Zafer DEMIRAL.- La commune, par la délibération n°29 du 27 juin 2017, a actualisé le règlement intérieur de la commande publique concernant les marchés inférieurs aux seuils de

procédure formalisée. Ce dernier a pour but de sécuriser les actes d'achat et d'assurer au nom de l'intérêt général et des missions de service public communal qui remplissent pleinement leur finalité. Suite à de nouvelles adaptations réglementaires et législatives et à la codification des dispositions relatives à la commande publique, il s'est avéré nécessaire de réviser le règlement qui vous est présenté dans cette délibération et d'abroger son ancienne version.

L'adoption de ce nouveau règlement marque également l'importance que porte la commune dans ces cadres d'achat aux objectifs de développement durable dans leur rôle écologique et social.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 32 voix pour et 3 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA, Madame MOÏOLI, Madame BODARD)

DÉCIDE

- D'ABROGER et DE REMPLACER la délibération n°29 du 27 juin 2017 ;
- D'ADOPTER le règlement intérieur applicable à la passation des marchés publics dont la valeur est inférieure aux seuils de procédures formalisées, ci-joint.

N°35

EXONERATION DES PENALITES DE RETARD DUES PAR LA SOCIETE SIMIRE/MOBIDECOR

M. Robert JOUVE.- Dans le cadre de la création et de l'extension du nouveau groupe scolaire Simone Veil et de la mise en service du réfectoire de cette école lors de la rentrée de septembre 2020, la commune avait émis un bon de commande dans le cadre du marché passé auprès du prestataire Simire Mobidecor. Cette société devait fournir les tables pour la restauration scolaire.

Lors de la livraison annoncée par l'entreprise, il s'est avéré que les tables n'étaient pas de la bonne couleur. Nous avons demandé qu'elles soient changées, mais la société a été dans l'impossibilité de faire changer les tables. Il s'est avéré finalement que les couleurs n'étaient pas si désagréables.

La société a accepté de faire une ristourne de 20 %, à savoir 598,80 €.

Malgré tout, des pénalités de retard devaient être appliquées par la ville et nous vous demandons d'exonérer de pénalités de retard la société, d'un montant de 11 617,43 €.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix pour

DÉCIDE

- D'APPROUVER l'exonération totale des pénalités de retard prévues à l'accord n° 19PA019 (expiré) en faveur de la société Simire/Mobidécór d'un montant de 11 617,43 €.

N°36

**REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) –
RESTRUCTURATION DU CENTRE COMMERCIAL ET DE SERVICES DES VERNES**

Mme Dalila ALLALI.- Pour la révision de cette AP/CP, on est toujours sur le même montant, on vous propose uniquement de repousser l'échéance de paiement à 2025 au lieu de 2024.

Des travaux ont déjà été effectués en 2021 et vous avez le détail dans les tableaux joints.

On vous demande de maintenir l'enveloppe à hauteur de 5,5 M€ et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à liquider et mandater les dépenses à hauteur des crédits de paiement prévus.

Mme Christiane CHARNAY.- Vous nous avez dit tout à l'heure que la Région ne maintenait pas sa subvention de 2,4 M€, que vous étiez en négociation, peut-on savoir pour quelles raisons ?

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas dit qu'elle ne maintenait pas, mais nous avons des difficultés à faire valoir nos droits. Ils estiment que les travaux engagés dans le centre commercial des Vernes notamment de désamiantage ne sont pas des travaux, ils disent donc qu'ils n'ont plus l'obligation de verser la subvention. On est dans des discussions, nous échangeons des courriers, je dois rencontrer un vice-président à ce sujet, j'ai adressé différents courriers à Monsieur Wauquiez notamment sur cette difficulté. C'est un projet très important qui a été initié par la précédente majorité avec des accords qui avaient été faits au préalable, on a juste consolidé et ajouté 1 M€ au centre commercial des Vernes parce qu'il n'y avait pas suffisamment d'investissement pour ce centre commercial.

Ceci étant dit, c'est une vraie difficulté, c'est un partenaire important et je ne désespère pas de voir la Région financer le centre commercial des Vernes. Je vous en dirai un peu plus au prochain conseil municipal si les choses évoluent.

Mme Christiane CHARNAY.- Ce n'est pas parce que les travaux ont pris du retard ? On avait l'obligation de commencer les travaux avant le 31 décembre.

M. LE MAIRE.- C'était au 31 décembre 2020, mais cela avait été prorogé du fait du Covid au 30 juin 2021.

La Région n'oppose pas cela, je pense qu'ils ont un problème de financement, ils ont beaucoup promis. Ils ne disent pas qu'ils ne vont pas financer, mais ils souhaitent le décaler au prochain CPER, mais non, pour nous c'est celui-ci et pas le prochain.

Je rappelle que c'est un quartier populaire, on ne peut pas s'amuser avec les quartiers populaires qui ont besoin d'un peu plus d'accompagnement, on a besoin d'accompagner fortement ces quartiers. La vie de la cité, la vie du quartier des Vernes se fait autour du centre commercial et c'est un enjeu très important pour nous. J'espère que la Région reviendra sur sa décision, en tout cas on s'y attelle auprès de Monsieur Wauquiez et consorts.

Mme Christiane CHARNAY.- On peut avoir l'aide de la Métropole aussi parce que dans le CPER il y a aussi la Métropole.

Cela va-t-il repousser les travaux ?

M. LE MAIRE.- Non, les gros travaux lourds vont commencer au mois de mai.

Un budget, c'est toujours une question de choix. Je veux bien qu'on me dise qu'en diminuant les impôts et autres on peut faire plein de choses, mais on fait avec un budget et on essaye d'être le plus juste et de répondre aux besoins de nos concitoyens. Le centre commercial des Vernes n'avait jamais été restructuré en 40 ans, il en a besoin, nous avons accompagné cela plus fortement que vous ne l'aviez décidé parce que c'est notre vision des choses. Il est donc important que l'on puisse répondre à cela.

Quoi qu'il en soit, nous irons jusqu'au bout et nous ferons les choses en temps et en heure sur le centre commercial des Vernes voire plus globalement pour le quartier des Vernes.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix
pour
DÉCIDE**

- DE REVISER l'AP n°2101 relative à la restructuration du centre commercial et de services des Vernes ;
- DE MAINTENIR l'enveloppe de l'AP n°2101 à hauteur de 5 500 000,00 euros TTC, mais d'étaler les crédits de paiement jusqu'à l'année 2025 ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à liquider, mandater les dépenses à hauteur des crédits de paiement prévus ;
- DE PRECISER que les crédits de paiement non mandatés sur l'année N seront automatiquement reportés sur les crédits de paiement de l'année N+1.

N°37

REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) – TRAVAUX RE RENOVATION DES VITRAUX DE L'EGLISE SAINT NICOLAS

Mme Solange FORNENGO.- En ce qui concerne cette rénovation des vitraux, l'autorisation de programme demeure identique, de l'ordre de 443 000 €, mais avec l'impact de la crise sanitaire et la difficulté du travail requis pour la rénovation de ces vitraux, il est demandé de réviser cette AP/CP pour porter les délais de paiement de crédits prévisionnels jusqu'en 2023 alors qu'ils étaient prévus à l'origine jusqu'en 2021.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix pour
DÉCIDE

- DE REVISER l'AP n°181 relative aux travaux de rénovation des vitraux de l'église Saint Nicolas ;
- DE MAINTENIR l'enveloppe de l'AP n°181 à hauteur de 443 000,00 euros TTC, mais d'étaler les crédits de paiement jusqu'à l'année 2023 ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à liquider, mandater les dépenses à hauteur des crédits de paiement prévus ;
- DE PRECISER que les crédits de paiement non mandatés sur l'année N seront automatiquement reportés sur les crédits de paiement de l'année N+1.

N°38

REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) – CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE SIMONE VEIL

M. Azdine MERMOURI.- Le montant du programme reste inchangé, 5 546 000 €, simplement les travaux ont glissé dans le temps et il convient de refaire cette AP/CP pour porter 65 832 € de reliquat sur 2022 ?

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix pour
DÉCIDE

- DE REVISER l'AP n°1501 relative à la construction du groupe scolaire Simone Veil ;
- DE MAINTENIR l'enveloppe de l'AP n°1501 à hauteur de 5 546 000,00 euros TTC, mais d'étaler les crédits de paiement jusqu'à l'année 2022 ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à liquider, mandater les dépenses restantes sur l'année 2022 à hauteur des 65 832,85 euros de crédits de paiement prévus.

N°39

REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) – REHABILITATION DE LA SALLE GEORGES BRASSENS

M. Loïc MEZIK.- On modifie l'AP/CP de par une décision d'étaler les crédits de paiement jusqu'à l'année 2022 du fait de la crise sanitaire et afin de diminuer les crédits de paiement d'opération, ce qui fait une économie de 74 032 €. Au lieu de payer 2 M€, on paiera 1 925 000 €.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix
pour
DÉCIDE**

- DE REVISER l'AP n°271 relative à la réhabilitation de la salle Georges Brassens ;
- DE DIMINUER l'enveloppe de l'AP n°271 de 74 030,60 euros TTC, pour l'établir à un volume de crédits de paiement de 1 925 969,40 euros TTC ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à liquider, mandater les dépenses restantes sur l'année 2022 à hauteur des 5 000 euros de crédits de paiement prévus.

N°40

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme Laurence FRETU.- C'est une délibération que l'on commence à connaître et qui revient régulièrement. Il s'agit d'une première partie sur une création d'emploi de directrice de l'établissement d'accueil de jeunes enfants sur le cadre d'emploi d'éducateur territorial de jeunes enfants d'une part, et d'autre part d'adapter un cadre d'emploi pour le responsable du service urbanisme et de le passer sur le cadre d'emploi des ingénieurs et non plus des attachés.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix
pour
DÉCIDE**

- D'APPROUVER les modifications du tableau des effectifs présentées ;
- DE CRÉER ou MODIFIER des emplois permanents dans les conditions exposées ci-dessus ;
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

N°41

EMPLOIS SAISONNIERS

Mme Laurence FRETY.- Autre délibération qui revient régulièrement pour les emplois saisonniers. Vous avez sur la délibération les emplois proposés, à savoir 4 agents de logistique manifestations et événements, 2 agents de propreté, 2 agents d'entretien des espaces verts, 4 maîtres-nageurs sauveteurs, 4 agents techniques piscine et 2 agents d'accueil.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix pour
DÉCIDE

- D'APPROUVER la création des emplois saisonniers décrits ci-dessus nécessaires au recrutement d'agents contractuels ;
- D'INSCRIRE au budget de l'année 2022 les crédits autorisant la création de ces postes au chapitre budgétaire 012 « charges de personnel ».

N°42

FINANCEMENT DE L'EQUIPE-PROJET POLITIQUE DE LA VILLE DE GIVORS POUR L'ANNEE 2021 – APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE GIVORS ET LA METROPOLE DE LYON

M. Foued RAHMOUNI.- Les principes de financement des équipes-projets font chaque année l'objet de conventions de financement entre la Métropole de Lyon et les communes concernées. Le conseil métropolitain a délibéré le 13 décembre dernier sur les modalités de financement des équipes-projets sur l'année 2021. A titre d'information, le coût total de l'équipe-projet politique de la ville de la commune représente un montant de 227 634 € avec un financement tripartite : Etat 38 33 €, Métropole de Lyon 81 412 €, commune de Givors 107 890 €.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention de participation financière et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 32 voix pour et 3 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA, Madame MOÏOLI, Madame BODARD)
DÉCIDE

- D'APPROUVER la convention de participation financière relative aux remboursements de frais équipes-projet pour l'équipe-projet politique de la ville de Givors – année 2021 ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à la signer ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à solliciter auprès de la Métropole de Lyon sa participation financière pour les postes sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Givors ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à verser à la Métropole de Lyon la participation financière de la commune de Givors pour le poste de directrice de projet sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole de Lyon.

N°43

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION DU COMITE D'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE (CASC)

Mme Laurence FRETY.- Cette convention concerne le soutien en faveur du personnel pour bénéficier des prestations sociales qui sont proposées par ce comité d'action sociale et culturelle. Il s'agit de signer cette convention pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2022, qui consiste en la mise à disposition d'un agent de catégorie C sur une durée de 17,50 heures par semaine. Le CASC remboursera à la commune de Givors le montant global de la rémunération des charges sociales avancées par la commune.

M. Ali SEMARI.- Quel est le rôle de cet agent qui est mis en place ?

M. LE MAIRE.- Il n'est pas mis en place, c'était déjà effectif et on renouvelle la convention. Il gère le secrétariat-accueil des agents, l'administratif, la vente des tickets cinéma et fait les réservations.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 32 voix pour et 3 ne prennent pas part au vote (Monsieur RIVA, Madame MOÏOLI, Madame BODARD)

DÉCIDE

- DE PRENDRE ACTE de la mise à disposition d'un agent de catégorie C à hauteur de 17,5 heures par semaine (soit 0,5 équivalent temps plein) ;
- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition jointe à la présente délibération.

N°44

CREATION ET COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST) COMMUN A LA VILLE ET AU CCAS DE GIVORS

Mme Laurence FRETY.- Ce comité social et territorial remplace le comité technique et le CHSCT, comité hygiène, sécurité et conditions de travail qui existaient jusqu'à maintenant. Désormais, un comité unique, Comité social territorial, reprend les missions de ces deux comités.

Il faut créer ce nouveau comité. La délibération précise aussi la composition des titulaires et suppléants des représentants de la collectivité et du personnel. Nous avons repris les mêmes représentations de l'existant jusqu'à présent dans les comités.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix pour

DÉCIDE

- DE CRÉER un Comité Social Territorial unique compétent pour les agents de la ville et du CCAS de Givors ;
- DE FIXER à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel au Comité Social Territorial, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;

- DE FIXER à 4 le nombre de représentants titulaires de la collectivité au Comité Social Territorial, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;
- DE DÉCIDER le recueil de l'avis des représentants de la collectivité pour l'ensemble des questions pour lesquelles cette instance émet un avis.

N°45

DELEGATION DE L'EXPLOITATION DES MARCHES FORAINS D'APPROVISIONNEMENT – RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2020

M. Alipio VITORIO.- Je vous demande de prendre acte du rapport d'activité 2020 de la société Lombard et Guérin relatif à l'exploitation des marchés forains d'approvisionnement de la ville de Givors.

Je vous fais grâce des 29 pages du rapport d'activité, néanmoins je rappelle quelques points marquants du rapport 2020 touché par la crise Covid avec deux mesures de confinement importantes du 17 mars au 11 mai et du 30 octobre au 15 décembre 2020.

Le chiffre d'affaires est très bas, avec un déficit d'exploitation. Une indemnité compensatrice avait été versée suite au conseil municipal du 24 juin de 30 762 € pour laquelle je remercie encore les élus. Cette indemnité prenait en partie en charge les charges à hauteur de 12 631 € et 18 132 € pour les droits de place, ce qui a permis à nos commerçants forains de ne pas payer les places entre le 15 mars et le 30 août.

Par ailleurs, la fermeture de la rue Gambetta a permis de redynamiser le marché. Et la création des sanitaires avait été reportée.

M. LE MAIRE.- Nous prenons acte de la présentation du rapport.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix
pour
DÉCIDE**

- DE PRENDRE ACTE du rapport d'activité 2020 de la société Lombard et Guérin relatif à l'exploitation des marchés forains d'approvisionnement de la ville de Givors.

N°46

METROPOLE DE LYON – RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES D'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT – RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

M. Cyril MATHEY.- Il s'agit de prendre acte de ce rapport. Je voudrais donner deux informations importantes : la ville de Givors travaille avec la Métropole depuis notre élection et nous avons obtenu une collecte supplémentaire dans le centre-ville. Et nous travaillons aussi depuis 2020 sur la mise en place des composteurs qui permettent d'avoir une gestion des déchets un peu plus appropriée, composteurs à destination des écoles entre autres, mais aussi de chaque particulier qui peut demander son composteur à mettre chez lui, pour ceux qui ont la place évidemment.

M. LE MAIRE.- Nous prenons acte de la présentation du rapport. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 32 voix pour et 3 abstentions (Monsieur RIVA, Madame MOÏOLI, Madame BODARD)

DÉCIDE

- DE PRENDRE ACTE du rapport 2020 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement de la Métropole de Lyon ;
- DE PRENDRE ACTE du rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole de Lyon.

N°47

METROPOLE DE LYON – RAPPORT FINANCIER 2020

Mme Laurence FRETY.- Je vous propose de prendre acte du rapport financier 2020 de la Métropole de Lyon.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par 32 voix pour et 3 abstentions (Monsieur RIVA, Madame MOÏOLI, Madame BODARD)

DÉCIDE

- DE PRENDRE ACTE du rapport financier 2020 de la Métropole de Lyon.

Avant de lever la séance, j'ai une question orale des élus du groupe Givors en grand 2021 que je vous lis.

« Les services des urgences de l'hôpital de Montgelas, lieu d'accès aux soins pour une partie de la population, sont fermés depuis le 25 octobre 2021 la nuit de 20 heures 30 à 7 heures 30. C'est un signal très inquiétant pour le devenir de notre centre hospitalier.

A l'initiative de la section de Givors du Parti Communiste et des élus de la liste Givors en grand 2021, un comité de défense a été créé le 10 mars dernier. Nous souhaitons connaître les actions menées par la municipalité pour la sauvegarde de notre hôpital de proximité et la réouverture des urgences. »

Je vous fais la réponse suivante : je rappelle que l'accès aux soins est une priorité de notre majorité avec la permanence médicale Sud Rhône, +4 médecins, là où pendant deux ans la précédente municipalité n'en a installé aucun.

Par ailleurs, la Maison de santé et le tiers lieu de santé va réunir 14 professionnels dans un lieu innovant et rénové qui est regardé de très près à l'échelle nationale. Ces offres doivent être pensées en complément de l'hôpital dont le service doit être bien évidemment maintenu.

Je rappelle que la majorité municipale se préoccupe pleinement de l'avenir de l'hôpital non pas que depuis le 10 mars 2022, mais depuis notre élection. Nous sommes en contact permanent avec la direction de l'hôpital et de l'ARS. J'en veux pour preuve le courrier que j'ai adressé au directeur général de l'ARS le 4 novembre 2020, si vous le voulez, je vous le transmettrai, dans lequel j'écrivais, en parlant des urgences de la maternité : « il est nécessaire que l'Etat s'engage à maintenir l'ensemble des activités du centre hospitalier de Givors et même les développe. L'Etat doit poursuivre son engagement sur notre territoire en donnant tous les moyens nécessaires au développement des activités du centre hospitalier de Montgelas.

J'ai personnellement participé aux manifestations de soutien à notre hôpital en novembre et en décembre 2021 faites par la CGT des hospitaliers de Montgelas. »

Depuis notre élection, j'ai poursuivi le travail en direction de l'hôpital, le 3 mars 2022 j'ai rencontré la direction de l'hôpital et le président du conseil de surveillance pour échanger sur la situation de l'hôpital et les améliorations de son fonctionnement et de son image.

La semaine dernière, j'ai adressé un courrier au directeur général de l'ARS dans lequel je demandais « la réouverture rapide et pérenne des urgences de l'hôpital la nuit et plus largement, le maintien et même l'amélioration des services offerts par le centre hospitalier de Givors ».

Voilà tout le travail qui a été fait et je vais continuer avec l'ensemble des élus concernés par les questions de santé à mettre la pression sur les organismes de tutelle comme l'ARS, avec nos partenaires et la direction de l'hôpital pour qu'ils puissent trouver des médecins pour rouvrir les urgences.

La question de l'hôpital de Montgelas ne se pose pas que sur les urgences, mais sur l'ensemble de l'hôpital où il y a des problématiques de personnel, d'absences, RH, de plateau technique, d'insécurité liée aux bâtiments. Nous avons conscience de tous ces éléments, il faut que l'hôpital serve de pivot à la question de la santé et de complément, raison pour laquelle nous travaillons sur différents espaces et différents sujets avec Madame Allali, Madame Meridji notamment sur le contrat local de santé, le contrat local de santé mentale, le CMP, etc.

Nous continuons, nous restons mobilisés. Nous n'avons pas d'approche dogmatique ou politique, nous avons juste une approche territoriale, l'hôpital est un sujet et il nous faut une mobilisation forte. Nous continuons à interpeller nos partenaires type ARS et préfecture.

Vous avez vu les communications, il n'y a pas besoin de procéder au vote.

Le prochain conseil aura lieu le 23 juin 2022.

Merci à tous pour ce conseil municipal important, si ce n'est le plus important de l'année. Je lève la séance.

(La séance est levée à 23 heures 05.)